

Module : Introduction

Page : Introduction

0.1

Introduction

Veillez présenter votre entreprise et en donner une description générale.

Fondé en 1817 sous le nom de Banque de Montréal, BMO Groupe financier (TSX, NYSE : BMO) est un fournisseur de services financiers hautement diversifiés. Fort d'un actif de 388 milliards de dollars au 31 octobre 2009 et d'un effectif de plus de 36 000 employés, BMO offre une vaste gamme de produits et de solutions dans les domaines des services bancaires de détail, de la gestion de patrimoine et des services de banque d'affaires. Nous servons nos clients canadiens par l'entremise de BMO Banque de Montréal^{MD}, notre société de services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de BMO Nesbitt Burns^{MD*}, l'une des plus importantes sociétés de gestion de patrimoine au Canada, et de BMO Marchés des capitaux^{MD}, notre division nord-américaine de services de banque d'affaires et de services aux sociétés. Aux États-Unis, nous servons nos clients par l'entremise de Harris, un important fournisseur de services financiers dans le Midwest, qui possède un réseau de banques locales dans la région de Chicago et de bureaux de gestion de patrimoine répartis dans l'ensemble des États-Unis, ainsi que de BMO Marchés des capitaux, notre division nord-américaine de services de banque d'affaires et de services aux sociétés. Nous aidons nos clients à « clarifier les questions d'argent » en leur donnant accès à une vaste gamme de services financiers à un guichet unique. Nos spécialistes des services financiers sont en mesure d'offrir aux clients tous les services disponibles à l'échelle de l'organisation.

^{MD} Marque déposée de la Banque de Montréal

^{MD*} « BMO » est une marque déposée de la Banque de Montréal. « Nesbitt Burns » est une marque déposée de BMO Nesbitt Burns Corporation Limited, utilisée sous licence.

0.2

Année de déclaration

Veillez indiquer la date de début et la date de fin de l'année pour laquelle vous fournissez des données.

Entrez les périodes faisant l'objet de la déclaration

Du samedi 1^{er} nov. 2008 au
samedi 31 oct. 2009

0.3

Participez-vous au système d'évaluation de la durabilité de Walmart?

Non

0.4

Modules

Dans le cadre de la demande d'information du CDP – Investisseurs, les entreprises de services d'électricité, les entreprises actives dans le domaine des services d'électricité ou possédant des actifs dans ce domaine, les entreprises du secteur de la fabrication d'automobiles ou de composants pour automobile, ainsi que les entreprises du secteur pétrolier et gazier devraient répondre à des questions supplémentaires, en plus de celles du questionnaire principal.

Si vous faites partie de l'un de ces secteurs, les modules sectoriels appropriés seront indiqués comme options par défaut de votre demande d'information.
Si vous n'avez pas été invité à répondre à un module sectoriel auquel vous estimeriez pertinent que votre entreprise réponde, veuillez sélectionner ci-dessous le module en question. Si vous désirez d'abord prendre connaissance des questions, consultez le site www.cdproject.net/cdp-questionnaire.

0.5

Configuration de la liste de pays

Veuillez sélectionner les pays pour lesquels vous comptez fournir des données. Cette sélection sera reproduite aux endroits appropriés du questionnaire afin de faciliter l'entrée de vos réponses.

Sélectionnez les pays
Allemagne
Australie
Barbade
Canada
Chine
États-Unis d'Amérique
France
Hong Kong
Irlande
Mexique
Royaume-Uni
Suisse

0.6

Veuillez indiquer si vous désirez répondre à une version abrégée de la demande d'information.

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Module : Gouvernance

Page : Gouvernance

1.1

Quel est, dans votre entreprise, l'échelon le plus élevé assumant la responsabilité des questions relatives aux changements climatiques?

Comité au sein du conseil d'administration ou autre groupe de travail

1.1a

Veillez préciser qui est responsable.

Autre : Conseil de la durabilité

1.1b

Sélectionnez le service de niveau moins élevé qui assume la responsabilité.

1.2

Quel est le mécanisme au moyen duquel le comité du conseil d'administration de votre entreprise ou le groupe de travail mandaté à cette fin évalue la situation et les progrès de l'entreprise en matière de changements climatiques?

Notre Conseil de la durabilité, formé de dirigeants représentant chacun des secteurs de l'organisation (c.-à-d., Services aux particuliers, Gestion de patrimoine, Marchés des capitaux) de même que les Services d'entreprise (p. ex., Gestion stratégique, Services juridiques, Communications, Marketing, Marketing de la marque) a pour mandat de surveiller l'exécution de la stratégie « Un ciel bleu et clair », qui est principalement centrée sur les changements climatiques, ainsi que de prodiguer des conseils concernant sa mise en œuvre. Le Conseil de la durabilité est présidé par un membre du Comité directeur de la Banque, qui est chargé d'assurer la liaison avec la haute direction en ce qui a trait aux progrès accomplis et à l'orientation des activités. Les membres du Conseil de la durabilité se réunissent chaque trimestre. Cependant, la gestion quotidienne des incidences directes des changements climatiques (en ce qui concerne notre propre fonctionnement) est assurée par le groupe Durabilité environnementale, tandis que la tâche de gérer les incidences indirectes (incidences éventuelles de nos activités d'affaires) est confiée au groupe Responsabilité sociétale et développement durable. Chacun de ces groupes a des représentants au sein du Conseil de la durabilité. Toute question devant être communiquée à un niveau supérieur est portée à l'attention du Comité directeur. La décision éventuelle de porter une question à l'attention du Conseil d'administration est laissée à la discrétion du chef de la direction et est fonction de l'importance de la question.

1.3a

Veillez expliquer comment la responsabilité globale des questions relatives aux changements climatiques est gérée au sein de votre entreprise.

1.3b

Veillez expliquer comment la responsabilité globale des questions relatives aux changements climatiques est gérée au sein de votre entreprise.

1.4

Votre entreprise a-t-elle mis en œuvre des mécanismes d'incitation liés à vos stratégies en matière de changements climatiques, et en particulier à l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)?

Oui

1.5

Veillez remplir le tableau suivant.

Qui a la possibilité de bénéficiaire de ces récompenses?	Type de récompense
Directeurs assumant des responsabilités environnementales ou liées à la durabilité	Récompense financière
Équipe de direction	Récompense financière
Gestionnaires des installations	Récompense financière

Renseignements additionnels

Les récompenses de nature financière sont liées au rendement. Nous évaluons régulièrement le rendement des deux groupes clés chargés de l'exécution de notre stratégie globale (les groupes Durabilité environnementale et Responsabilité sociétale et développement durable). En ce qui a trait à l'atteinte concrète de cibles de réduction des émissions de GES, les mesures axées sur la réalisation de notre objectif de carboneutralité comportent une réduction de 5 % de nos émissions totales. Le groupe Durabilité environnementale est chargé de déterminer et de mettre en place les collaborations nécessaires avec divers secteurs – la plus importante de ces collaborations étant avec les Affaires immobilières de BMO – afin de mettre en œuvre des programmes axés sur l'atteinte de ces cibles. Le degré de succès obtenu dans cette démarche est pris en compte lors de l'évaluation du rendement des membres de ces groupes et a une incidence directe sur les primes d'incitation de fin d'année. Notre portefeuille d'établissements constitue la principale source d'occasions de réduire nos émissions de GES. Les employés des Affaires immobilières se sont engagés à relever les défis liés à la réduction de nos émissions, et les résultats à cet égard jouent dans l'évaluation de leur rendement ainsi que dans l'attribution des primes d'incitation qui les concernent. Par ailleurs, les ententes contractuelles conclues avec le fournisseur externe de services destinés à nos installations (Canada – succursales de détail) comportent une mesure d'incitation liée à l'efficacité énergétique et aux réductions annuelles des émissions de GES qui en résultent. Enfin, les dirigeants des groupes d'exploitation de BMO sont évalués et récompensés en fonction de l'efficacité dont ils font preuve en matière de réduction des dépenses relatives à des aspects tels que les déplacements pour affaires du personnel (p. ex., vols commerciaux). Même si l'objectif principal est de réduire les coûts, les efforts en ce sens contribuent aussi à l'atteinte de nos objectifs de réduction des émissions de GES.

Pièces jointes

Module : Risques et opportunités

Page : Processus utilisé pour déceler les risques et les opportunités

2.1

Décrivez le processus utilisé par votre entreprise pour déceler les risques et les opportunités notables liés aux changements climatiques ainsi que pour déterminer l'incidence que pourraient avoir ces risques et opportunités sur vos activités, y compris sur le plan financier.

En tant que société de services financiers, BMO met la gestion des risques au cœur de son organisation. L'évaluation des risques liés à nos clients est un processus continu. Nous utilisons un cadre exhaustif de gestion des risques ciblant tous les risques de l'organisation. Nous avons une grande discipline en matière de risque de marché et de risque de crédit et suivons un processus systémique d'examen et d'atténuation des risques opérationnels. Les groupes d'exploitation sont responsables des risques liés à leurs activités; un deuxième point de contrôle est constitué par le groupe Gestion globale des risques et d'autres unités des Services d'entreprise, et un troisième par la Vérification interne. De façon générale, les risques que posent les changements climatiques en ce qui a trait aux transactions de prêt sont gérés en vertu du cadre de gestion du risque de crédit et de contrepartie de BMO. La gestion, à la fois rigoureuse et efficace, du risque de crédit de BMO repose

d'abord sur l'apport de nos spécialistes expérimentés et compétents, qui agissent à titre de prêteurs et de gestionnaires du risque de crédit au sein d'une double structure de contrôle pour autoriser des transactions. Ces personnes sont soumises à un processus rigoureux de qualification des prêteurs et œuvrent dans un environnement bien encadré par une structure claire de délégation des pouvoirs décisionnels, prévoyant des limites discrétionnaires individuelles spécifiques. Les décisions de crédit sont prises par la direction, au niveau correspondant à l'envergure de la transaction et à son degré de risque, conformément à l'ensemble des politiques générales, des normes et des méthodes régissant la conduite des activités de gestion du risque de crédit. Le résultat de notre évaluation ou processus est notre profil de risque de crédit, qui fait partie de l'information globale sur le risque et des renseignements trimestriels destinés à nos principales parties prenantes, dont le Conseil d'administration, les organismes de réglementation et les investisseurs. Lorsque nous évaluons des clients, nous prenons en considération tous les risques d'une façon intégrée, selon le cas; toutefois, des directives précises liées aux changements climatiques sont appliquées aux transactions avec des clients qui mènent leurs activités dans des secteurs à fortes émissions. Nous nous efforçons de comprendre les stratégies mises en place par l'emprunteur pour s'adapter aux changements climatiques et atténuer ces changements. Nous évaluons les aspects suivants : surveillance des émissions de gaz à effet de serre et présentation d'information à ce sujet par l'emprunteur – considérations auxquelles s'ajoutent l'importance et la qualité de la démarche de surveillance et de présentation d'information; quantité totale de gaz à effet de serre émise par l'emprunteur; plan de réduction du carbone de l'emprunteur, mode d'application de ce plan et rôle du conseil d'administration dans son élaboration; enfin, capacité de l'emprunteur de s'adapter à l'évolution de la réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre. Les occasions notables liées aux changements climatiques sont évaluées selon les paramètres de nos processus existants d'autorisation des initiatives. Les cadres peuvent varier selon le caractère unique de nos différents secteurs, mais les principes sous-jacents sont les mêmes et exigent que l'on s'assure : que l'occasion mise en lumière répond aux besoins des clients; que cette occasion est en accord avec la stratégie d'affaires approuvée; enfin, qu'un degré approprié de contrôle est exercé et porte sur tous les risques pertinents identifiés, évalués et gérés. Les décisions sont prises avec la participation des parties prenantes appartenant à l'ensemble de l'organisation, incluant les secteurs d'activité et les Services d'entreprise (p. ex., Gestion du risque, Services juridiques, Finances, Fiscalité).

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Page : Risques réglementaires

3.1

Les exigences actuelles ou prévues de la réglementation relative aux changements climatiques présentent-elles des risques notables pour votre entreprise?

Non

Désirez-vous répondre en utilisant :

Le tableau ci-dessous

3.2A

Quels sont les risques réglementaires notables, actuels ou prévus, liés aux changements climatiques, et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'ils concernent?

Risque	Région/pays	Période en années	Commentaires

3.2B

Quels sont les risques réglementaires notables, actuels ou prévus, liés aux changements climatiques, et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'ils concernent?

3.3

Décrivez les incidences que les risques décelés ont ou pourraient avoir sur vos activités et sur votre chaîne de valeur.

3.4

Les risques décelés ont-ils des conséquences financières?

3.5

Veillez les décrire.

3.6

Décrivez les mesures que votre organisation a prises ou prévoit prendre pour gérer les risques décelés ou s'y adapter, en indiquant le coût de ces mesures.

3.7

Veillez expliquer pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise est exposée à des risques réglementaires notables (actuels ou prévus).

Nous ne sommes pas directement exposés à des risques réglementaires car, même si la réglementation peut changer, le secteur des services financiers n'est pas considéré comme un secteur à fortes émissions. Nous faisons tous les efforts possibles pour prévoir le niveau de risque de ce type auquel nos clients sont exposés, et collaborer avec eux afin de comprendre leur situation à cet égard, puisque l'omission de notre part de prendre ces précautions pourrait avoir des conséquences négatives exposant BMO à un risque de réputation ou à des pertes financières. Notre clientèle et nos activités sont surtout situées en Amérique du Nord. Aux États-Unis et au Canada, nous observons des initiatives relatives à la législation (p. ex., nouvelles normes d'efficacité des carburants, programmes en matière d'énergie renouvelable) qui pourraient avoir une incidence sur nos clients appartenant à certains secteurs particuliers si l'on y constatait, par exemple, une augmentation des coûts d'exploitation ou des changements dans la demande des consommateurs. L'éventualité que cette situation ait des incidences directes sur nous sera liée à la capacité de nos clients de faire face aux changements. Nous exerçons une surveillance continue des changements qui se produisent.

3.8

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Page : Risques physiques

4.1

Les incidences physiques actuelles ou prévues des changements climatiques présentent-elles des risques notables pour votre entreprise?

Oui

Désirez-vous répondre en utilisant :

Une zone de texte

4.2A

Quels sont les risques physiques notables, actuels ou prévus, et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'ils concernent?

Risque	Région/pays	Période en années	Commentaires

4.2B

Quels sont les risques physiques notables, actuels ou prévus, et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'ils concernent?

Nous sommes exposés à bon nombre des mêmes risques opérationnels et infrastructurels que toute autre grande entreprise, dont les risques liés aux incidences physiques des changements climatiques. Ceux-ci ne sont toutefois pas nécessairement élevés si on les évalue en tenant compte des nombreuses occasions qui se présentent à notre entreprise. En raison de leur probabilité élevée et des effets tantôt modérés, tantôt importants qu'ils ont lorsqu'ils se produisent, les événements naturels de forte intensité liés aux conditions météorologiques pourraient avoir une incidence sur nous. Outre le risque pour la sécurité humaine ainsi que les risques de dommages à des propriétés et d'interruption de services, les événements de nature météorologique (p. ex., blizzard, chute de neige, tempête de verglas, orage violent, ouragan, tornade, températures extrêmes) peuvent aussi entraîner des perturbations des transports, de l'approvisionnement en électricité et des télécommunications. Ces effets en cascade ajoutent à la perturbation des services, rendant difficiles les déplacements entre le lieu de travail et le domicile des employés, ou compromettent l'accessibilité d'infrastructures

essentielles dont nous sommes dépendants. La majeure partie de nos activités se déroulent au Canada, où les régions côtières de l'Atlantique, du Pacifique et des Grands Lacs sont plus vulnérables que les autres parties du pays à la montée du niveau des eaux et à des inondations d'ampleur accrue. Nous avons aussi des bureaux aux États-Unis, en Europe et en Chine. Certains de ces endroits peuvent être exposés à des événements météorologiques extrêmes, comme les inondations, les ouragans et les transformations des systèmes météorologiques saisonniers. Les effets éventuels de tels événements sont ponctuels ou de courte durée. Les transformations des systèmes météorologiques peuvent aussi avoir des incidences sur notre effectif. Les vagues de chaleur prolongées et la pollution atmosphérique qui y est associée, par exemple le smog, posent un risque pour la santé humaine, qui pourrait se manifester par une hausse de l'absentéisme. Un autre aspect des incidences physiques est l'augmentation possible des coûts en énergie assumés par l'organisation en raison de fluctuations extrêmes des températures. Il y a aussi la possibilité qu'avec la mise en application de cadres réglementaires, les producteurs d'énergie, confrontés à l'augmentation des coûts du carbone, en transfèrent les effets aux utilisateurs finaux, dont nous faisons partie, ce qui aurait pour résultat d'augmenter nos coûts d'exploitation.

4.3

Décrivez les incidences que les risques décelés ont ou pourraient avoir sur vos activités et sur votre chaîne de valeur.

Les risques physiques associés aux changements climatiques pourraient avoir diverses conséquences négatives sur notre chaîne de valeur. Les risques physiques auxquels nos fournisseurs sont exposés pourraient en venir à se répercuter non seulement sur nos propres activités, mais aussi, selon les circonstances, sur notre capacité de rendre nos produits et nos services accessibles à nos clients. L'éventail des incidences possibles nous apparaît comme suit : léger retard dans le service ou la livraison (p. ex., des problèmes liés à nos fournitures en papier pourraient occasionner des retards dans les processus internes, et peut-être dans la transmission de documents imprimés à nos clients); problèmes touchant la chaîne d'approvisionnement et nous obligeant à traiter avec un autre fournisseur – ce qui pourrait entraîner des retards dans la livraison, rendre nécessaire le recours temporaire à des processus de rechange et donner lieu à des augmentations de coûts et à des différences dans la qualité du matériel (qualité moindre ou plus élevée); interruption complète du service ou de la livraison pendant une période de courte ou de moyenne durée. Nos sources d'approvisionnement étant relativement diversifiées pour la vaste majorité des biens que nous nous procurons, nous estimons que nous pourrions – avec une certaine facilité et à un coût concurrentiel – remplacer un fournisseur par un autre. Pour ce qui est de nos relations plus étendues avec certains fournisseurs ou collaborateurs – dans le cadre desquelles le risque couru en cas de non-exécution peut être plus élevé –, BMO Groupe financier agit de façon diligente en classant ces fournisseurs dans la catégorie « risque élevé » et en gérant ces relations en conséquence. L'un des principaux aspects de la gouvernance relative à ces relations concerne les plans de mesures d'urgence en vigueur. Dans les cas où nous traitons avec des gros fournisseurs, y compris s'il s'agit de sous-traitants, nous insistons particulièrement sur le fait que ceux-ci doivent disposer de plans de mesures d'urgence documentés et ayant été mis à l'essai. En outre, la confirmation de la mise à l'essai annuelle des plans de mesures d'urgence fait partie des exigences de l'exercice d'attestation auquel nous soumettons ces fournisseurs chaque année. Enfin, la personne chargée de gérer à l'interne nos relations avec les fournisseurs doit s'assurer que des plans ont été mis en œuvre pour remédier aux perturbations du service pouvant survenir si un fournisseur ou collaborateur se heurte à des difficultés. Des aspects tels que la rapidité et la facilité avec lesquelles une relation pourrait au besoin être remplacée – par des ressources externes ou internes – sont fondamentaux dans le cadre de l'évaluation effectuée.

4.4

Les risques décelés ont-ils des conséquences financières?

Oui

4.5

Veillez les décrire.

Tant l'absentéisme que l'augmentation des coûts en énergie assumés par l'organisation auraient des conséquences financières. À ce jour, nous n'avons observé aucune conséquence sérieuse de l'action de l'un ou l'autre de ces facteurs, et nous ne leur attribuons donc pas un rôle important. En raison

d'événements de nature météorologique, nous pourrions devoir assumer une augmentation des coûts généraux de réhabilitation des établissements touchés par des inondations – augmentation de l'ordre de 50 000 \$ à 100 000 \$ par unité, selon la gravité des dommages. L'omission de prendre sans délai des mesures correctrices pourrait faire grimper les coûts, en raison des problèmes de moisissure ou de pourriture qui pourraient surgir ultérieurement. De tels coûts n'ont pas d'incidence importante sur nos résultats financiers. Il est difficile de quantifier (à titre d'exemple) le coût de remplacement d'un fournisseur, puisqu'il dépend dans une large mesure du type de biens concerné; toutefois, ce coût tiendrait compte à la fois des ressources internes à utiliser pour trouver une solution de rechange et de toute différence de coût associée à celle-ci.

4.6

Décrivez les mesures que votre organisation a prises ou prévoit prendre pour gérer les risques décelés ou s'y adapter, en indiquant le coût de ces mesures.

Soucieux de limiter autant que possible les perturbations de nos opérations résultant d'événements de nature météorologique, nous avons adopté des mesures de prévention ou d'atténuation. De plus, chaque groupe d'exploitation établit des plans de continuité des activités qui tiennent compte de l'importance du temps comme facteur dans ses activités. Mentionnons, comme exemples d'éléments de notre stratégie de continuité des activités, la répartition des opérations en plusieurs endroits ainsi que la possibilité pour les employés de travailler à distance à partir de leur domicile ou d'autres endroits. Dans l'éventualité où des succursales ne seraient pas en mesure d'ouvrir leurs portes, nous pouvons miser sur l'ampleur de notre réseau (plusieurs succursales par région) ainsi que sur nos autres circuits de distribution (services bancaires en ligne et par téléphone) pour servir notre clientèle. En raison du travail de planification effectué par BMO, les incidences négatives d'événements de nature météorologique sur nos activités ont été faibles. Voici une liste partielle des événements survenus : • 1998 : verglas d'ampleur exceptionnelle ayant touché l'est de l'Ontario et le sud du Québec, perturbant les activités jusqu'en Nouvelle-Écosse, sur la côte Est • juin 2001 : inondation à Houston; passage de l'ouragan *Juan* sur les provinces de l'Atlantique, au Canada, touchant particulièrement la région de Halifax • août 2003 : incendies de forêt en Colombie-Britannique • septembre 2004 : dommages causés par l'ouragan *Frances* en Floride et dans les provinces de l'Atlantique • janvier 2005 : tempêtes de neige répétées (à une semaine d'intervalle) dans les provinces de l'Atlantique (les tempêtes de neige nous obligent fréquemment à fermer des succursales dans divers secteurs de notre réseau de détail au Canada et aux États-Unis) • 2005, 2007 et 2008 : plusieurs ouragans, dont *Katrina*, *Rita*, *Wilma* et *Ike*, perturbent nos activités en Floride, à Houston et, dans certains cas, jusqu'en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

4.7

Veillez expliquer pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise est exposée à des risques physiques notables (actuels ou prévus).

4.8

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

Renseignements additionnels

Pièces jointes

5.1

Les changements climatiques présentent-ils d'autres risques notables (actuels ou prévus) pour votre entreprise?

Non

Désirez-vous répondre en utilisant :

Le tableau ci-dessous

5.2A

Quels sont les autres risques notables, actuels ou prévus, et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'ils concernent?

Risque	Région/pays	Période en années	Commentaires

5.2B

Quels sont les autres risques notables, actuels ou prévus, et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'ils concernent?

5.3

Décrivez les incidences que les risques décelés ont ou pourraient avoir sur vos activités et sur votre chaîne de valeur.

5.4

Les risques décelés ont-ils des conséquences financières?

5.5

Veillez les décrire.

5.6

Décrivez les mesures que votre entreprise a prises ou prévoit prendre pour gérer les autres risques décelés ou s'y adapter, en indiquant le coût de ces mesures.

5.7

Expliquez pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise est exposée à d'autres risques notables (actuels ou prévus).

Comme nous l'avons indiqué précédemment, notre organisation ne sera pas directement exposée à des risques réglementaires; nous prenons des mesures à l'égard des risques physiques et, avec l'évolution du contexte réglementaire (p. ex., entrée en vigueur de nouvelles normes d'efficacité des carburants, programmes provinciaux en matière d'énergie renouvelable), nous exerçons une surveillance continue des incidences qui concernent nos clients. À ce stade-ci, donc, nous n'avons mis en lumière aucun autre risque notable (actuel ou prévu) associé aux changements climatiques.

5.8

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Page : Opportunités liées à la réglementation

6.1

Les exigences actuelles ou prévues de la réglementation relative aux changements climatiques présentent-elles des opportunités notables pour votre entreprise?

Non

Désirez-vous répondre en utilisant :

Le tableau ci-dessous

6.2A

Quelles sont les opportunités notables, actuelles ou prévues, liées à la réglementation et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'elles concernent?

Opportunités	Région/pays	Période en années	Commentaires
--------------	-------------	-------------------------	--------------

6.2B

Quelles sont les opportunités notables, actuelles ou prévues, liées à la réglementation et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'elles concernent?

6.3

Décrivez les incidences que les opportunités décelées ont ou pourraient avoir sur vos activités et sur votre chaîne de valeur.

6.4

Les opportunités décelées ont-elles des conséquences financières?

6.5

Veillez les décrire.

6.6

Décrivez les mesures que votre organisation a prises ou prévoit prendre pour tirer parti des opportunités décelées, en indiquant les investissements exigés par ces mesures.

6.7

Expliquez pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise se voit présenter des opportunités notables (actuelles ou prévues).

Même s'il existe des occasions liées à la réglementation, elles ne nous apparaissent pas notables comparativement aux nombreuses occasions qui se présentent à notre entreprise. Toutefois, nous avons élaboré à l'intention de nos directeurs – Comptes d'entreprise des directives ayant trait aux caractéristiques du programme microFIT créé par le gouvernement de l'Ontario pour favoriser la mise sur pied de projets de génération d'énergie renouvelable de faible envergure, ainsi qu'aux possibilités qu'offre ce programme pour répondre aux besoins actuels de financement de notre clientèle. Par ailleurs, BMO Marchés des capitaux a effectué un examen de haut niveau de l'incidence de l'évolution des exigences réglementaires relatives aux changements climatiques. Aucune incidence ou occasion importante n'a été mise en lumière. Nous continuerons d'évaluer les occasions liées aux changements climatiques en même temps que les autres changements en émergence dans le cadre de notre processus annuel de planification et d'examen stratégiques des affaires; nous n'observons cependant pas d'occasions notables à cette étape-ci.

6.8

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Page : Opportunités physiques

7.1

Les incidences physiques actuelles ou prévues des changements climatiques présentent-elles des opportunités notables pour votre entreprise?

Non

Désirez-vous répondre en utilisant :

Le tableau ci-dessous

7.2A

Quelles sont les opportunités physiques notables, actuelles ou prévues, et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'elles concernent?

Opportunités	Région/pays	Période		Commentaires
		en	années	

7.2B

Quelles sont les opportunités physiques notables, actuelles ou prévues, et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'elles concernent?

7.3

Décrivez les incidences que les opportunités décelées ont ou pourraient avoir sur vos activités et sur votre chaîne de valeur.

7.4

Les opportunités décelées ont-elles des conséquences financières?

7.5

Veillez les décrire.

7.6

Décrivez les mesures que votre organisation a prises ou prévoit prendre pour tirer parti des opportunités décelées, en indiquant les investissements exigés par ces mesures.

7.7

Expliquez pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise se voit présenter des opportunités notables (actuelles ou prévues).

Bien que les incidences physiques (actuelles ou prévues) des changements climatiques présentent certaines occasions pour BMO, elles ne nous apparaissent pas notables comparativement aux nombreuses occasions qui se présentent à notre entreprise. Toutefois, nous avons pour pratique courante de participer au financement d'infrastructures dans les collectivités où nous exerçons nos activités (p. ex., routes, immeubles, etc.). Le volume et le besoin de financement pourraient augmenter à mesure que les incidences physiques des changements climatiques se feront plus visibles. Nous pourrions donc voir surgir des occasions d'affaires. En janvier 2008, nous avons confié à un sous-traitant la tâche de gérer les installations de nos succursales de détail situées au Canada. L'un des aspects clés de notre relation avec ce sous-traitant est le fait que toutes ces installations font l'objet d'une gestion durable du point de vue environnemental. La performance de la majorité des établissements (intensité de la consommation par mètre carré) a été comparée avec celle observée ailleurs sur le marché, et un plan d'amélioration des immobilisations échelonné sur 5 ans a été établi, comportant des mesures et des initiatives précises destinées à nous permettre de réduire davantage notre empreinte carbone. Voici quelques-unes des recommandations à cet égard faites par le sous-traitant qui gère nos installations : mettre à niveau les systèmes CVCA (chauffage, ventilation et climatisation d'air) en remplaçant des composantes et en optant pour un mode de chauffage et de refroidissement par zones; remplacer les appareils d'éclairage (passage des fluorescents T12 aux T8 ou T5); accroître le rendement de l'enveloppe des immeubles (remplacement des fenêtres à vitrage simple par des fenêtres à vitrage double). Dans nos tours à bureaux et nos autres installations clés (centres de service des opérations), nous continuons d'évaluer l'infrastructure des immeubles en cherchant à déceler des occasions analogues de mettre à niveau l'équipement, de remplacer des éléments pour accroître l'efficacité et de perfectionner nos processus d'exploitation pour réduire l'incidence globale de nos émissions. Par ailleurs, dans certaines régions, nous avons acheté de l'énergie en vrac auprès de grossistes afin de favoriser une gestion proactive de nos coûts dans un contexte d'augmentation du prix des combustibles.

7.8

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

Renseignements additionnels

8.1

Les changements climatiques présentent-ils d'autres opportunités notables (actuelles ou prévues) pour votre entreprise?

Oui

Désirez-vous répondre en utilisant :

Une zone de texte

8.2A

Quelles sont les autres opportunités notables, actuelles ou prévues, et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'elles concernent?

Opportunités	Région/pays	Période en années	Commentaires

8.2B

Quelles sont les autres opportunités notables, actuelles ou prévues, et quels sont les pays ou régions et les périodes qu'elles concernent?

Nous voyons s'offrir à nous l'occasion de tirer avantage de la croissance de la demande d'énergie de substitution ou d'énergie de source renouvelable sur le marché nord-américain. Depuis les débuts des activités de financement du développement hydroélectrique au Canada, il y a près d'un siècle, BMO Marchés des capitaux et les firmes qui ont été ses prédécesseurs ont fait office de conseillers de confiance pour les questions financières auprès des sociétés d'énergie et des entreprises de service public. Aujourd'hui, nous continuons de faire figure de chef de file dans le domaine du financement de projets d'énergie renouvelable, après avoir été l'une des premières institutions financières à financer le développement de l'énergie éolienne. Depuis 2001, BMO Marchés des capitaux a contribué à mobiliser plus de deux milliards de dollars destinés au financement de projets d'énergie renouvelable, liés entre autres à l'énergie éolienne, à l'hydroélectricité et à la biomasse. BMO offre actuellement deux fonds d'investissement associés à la durabilité : le fonds BMO Catégorie Protection du climat et le fonds BMO Catégorie Perspectives durables. Ces deux fonds proposent les titres de sociétés qui offrent des technologies, des produits ou des services favorisant la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, ainsi que de sociétés actives dans d'autres domaines liés à la durabilité : choix axés sur un mode de vie sain, énergies de substitution, ressources naturelles, etc. Dans un contexte où nos clients de détail recherchent des façons de limiter leur incidence sur l'environnement, la possibilité de leur offrir des produits financiers qui les appuient dans cette démarche représente aussi pour nous une occasion d'affaires actuelle sur le marché nord-américain.

8.3

Décrivez les incidences que les opportunités décelées ont ou pourraient avoir sur vos activités et sur votre chaîne de valeur.

L'augmentation importante de la demande d'énergie renouvelable pourrait permettre à BMO de bénéficier, en tant que consommateur, de l'intensification de la concurrence, de la multiplication des options possibles et, éventuellement, d'une diminution des coûts.

8.4

Les opportunités décelées ont-elles des conséquences financières?

Oui

8.5

Veillez les décrire.

Comme nous sommes un fournisseur de services financiers, l'occasion d'offrir de nouveaux produits ou d'être présents sur de nouveaux marchés aura des conséquences financières, qui tiennent à la possibilité d'accroître nos revenus. Nous considérons les occasions identifiées comme un prolongement naturel de nos activités existantes, et nous n'avons pas isolé leurs conséquences financières.

8.6

Décrivez les mesures que votre entreprise a prises ou prévoit prendre pour tirer parti des opportunités décelées, en indiquant les investissements exigés par ces mesures.

En poste à Toronto, Calgary, Montréal, Vancouver, Houston et New York, les membres de l'équipe Énergie et services publics de BMO Marchés des capitaux offrent des services conseils financiers, des services de mobilisation de fonds et d'autres services de banque d'affaires aux entreprises et projets du secteur de l'énergie renouvelable. Exemples : 1. Syndicataire d'une offre de débentures convertibles d'une valeur de 80 millions de dollars d'Innergex énergie renouvelable, dont le produit était destiné à permettre la construction d'installations de production d'énergie hydroélectrique et éolienne en Colombie-Britannique et au Québec. 2. Co-chef de file d'une offre de débentures convertibles et d'actions ordinaires d'une valeur de 86 millions de dollars d'Algonquin Power & Utilities, dont une partie du produit était destinée à permettre l'acquisition d'installations de production d'énergie hydroélectrique et la construction d'éoliennes en Saskatchewan. 3. Co-arrangeur du financement d'un projet de 132 millions de dollars relatif à l'exploitation par Northland Power d'une centrale « à charge de pointe » alimentée au gaz naturel. Cette centrale de 86 MW, qui sera construite près de Spy Hill en Saskatchewan, constituera une source fiable d'électricité de pointe soutenant le réseau électrique de la province et utilisera des technologies respectueuses de l'environnement. 4. Co-syndicataire d'un premier appel public à l'épargne de 120 millions de dollars d'actions ordinaires d'Innergex énergie renouvelable, dont le produit était destiné à permettre la construction d'installations de production d'énergie hydroélectrique et éolienne en Colombie-Britannique et au Québec. 5. Syndicataire d'un premier appel public à l'épargne de 57 millions de dollars de parts de fiducie de Creststreet Power & Income Fund LP, dont le produit était destiné à être investi dans des installations de production d'énergie éolienne situées en Nouvelle-Écosse et au Québec. 6. Arrangeur unique et agent du financement d'un projet de 52 millions de dollars relatif à l'exploitation de la centrale hydroélectrique d'Umbata Falls (23 MW), en Ontario, par Innergex énergie renouvelable. 7. Arrangeur et agent du financement d'un projet de 73 millions de dollars relatif à l'exploitation du parc éolien (99 MW) de Saint-Léon, au Manitoba, par Algonquin Power & Utilities. L'électricité produite par les installations de Saint-Léon est suffisante pour répondre aux besoins d'environ 41 000 foyers. Le projet de production d'énergie éolienne en cours à Saint-Léon est le premier à avoir été lancé au Manitoba et l'un des plus importants au Canada. 8. Co-arrangeur et agent du financement d'un projet de 660 millions de dollars relatif au Greenfield Energy Centre, centrale de production d'énergie électrique (1 005 MW) alimentée au gaz naturel située à Sarnia, en Ontario. Par comparaison avec les centrales alimentées avec d'autres combustibles fossiles, le Greenfield Energy Centre est une solution écoresponsable en matière de production d'énergie. 9. Co-arrangeur et agent du financement d'un projet de 452 millions de dollars relatif à la centrale de cogénération (265 MW) de Thorold, en Ontario, alimentée au gaz naturel. Cette centrale de cogénération (production combinée de chaleur et d'électricité), l'une des plus importantes de l'Ontario, fournira à prix concurrentiel de l'électricité et de la vapeur tout en contribuant à réduire la dépendance de la province à l'égard des centrales au

charbon. 10. Conseiller financier d'Innergex Énergie, Fonds de revenu lors du regroupement stratégique de ce fonds et d'Innergex énergie renouvelable, qui a donné naissance à l'un des plus importants producteurs indépendants d'énergie renouvelable au Canada, doté d'une taille et de ressources financières sensiblement accrues. 11. Évaluateur indépendant auprès du comité spécial de Fonds de revenu Boralex énergie lors de l'acquisition de ce fonds par Boralex Inc., qui a donné lieu à l'émergence d'un producteur important et diversifié d'énergie renouvelable sur la scène canadienne. 12. Syndicataire d'une solution de financement par emprunt de 644 millions de dollars américains pour American Municipal Power. Cette solution de financement est la première des trois qui seront utilisées pour la construction de trois centrales hydroélectriques sur des barrages existants le long de la rivière Ohio. Ces centrales auront une capacité combinée de 208 MW lorsqu'elles seront mises en service en 2015. BMO Marchés des capitaux est également chargé de servir de syndicataire d'une solution de financement qui sera mise sur le marché cet été, en vue d'un projet de production d'énergie éolienne de 15 MW dans le nord-est des États-Unis. Par ailleurs, nous examinons activement diverses autres possibilités de financer le développement de la production d'énergie renouvelable au Canada et aux États-Unis. En plus d'investir dans le secteur de l'énergie renouvelable, BMO Marchés des capitaux élabore, par l'entremise de ses services de recherche sur les actions, des rapports de recherche concernant ce secteur et les sociétés qui y exercent des activités en Amérique du Nord et en Europe. Les publications de BMO Marchés des capitaux relatives au secteur de l'énergie renouvelable traitent de l'actualité de cette industrie, notamment de la législation en vigueur et des changements qui y sont proposés, des nouveaux projets de construction ainsi que des transactions, dont les opérations de financement et les fusions et acquisitions. Afin de tirer parti d'occasions liées à ses activités de détail, BMO a lancé en 2008 deux fonds d'investissement : 1) le fonds BMO Catégorie Protection du climat, qui propose aux investisseurs les titres de sociétés de l'ensemble du globe qui offrent des technologies, des produits ou des services qui, prévoit-on, réduiront ou freineront les effets des changements climatiques ou atténueront les conséquences du réchauffement planétaire; 2) le fonds BMO Catégorie Perspectives durables, constitué d'un portefeuille diversifié de titres de sociétés réparties dans le monde entier qui sont des chefs de file en matière de durabilité dans divers domaines : nouvelles sources d'énergie, eau, matières, choix axés sur un mode de vie sain, changements climatiques.

8.7

Expliquez pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise se voit présenter des opportunités notables (actuelles ou prévues).

8.8

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Module : Stratégie

Page : Stratégie

9.1

Veillez décrire comment la stratégie d'affaires globale de votre groupe s'articule avec les mesures prises à l'égard des risques et des opportunités (mentionnés aux questions 3 à 8), y compris en ce qui concerne tout aspect parmi les suivants : objectifs de réduction des émissions ou réalisations à cet égard, engagement en matière de politique publique et communications externes.

Notre plan stratégique est composé de notre vision, de notre principe directeur et de nos priorités stratégiques. Fait à signaler, nous avons formulé notre principe directeur en y incluant la dimension environnementale : « Nous visons à maximiser le rendement total des capitaux propres et à trouver l'équilibre entre nos engagements à l'égard de la performance financière, de nos clients, de nos employés, de l'environnement et des collectivités où nous vivons et travaillons. » Dans l'ensemble de notre organisation, et en collaboration avec des parties prenantes, ce qui inclut nos clients, d'autres entreprises ainsi que des organismes environnementaux de la scène nationale et internationale, nous travaillons à préserver – et à améliorer – la qualité de l'air que nous respirons. Nous avons nommé l'initiative qui regroupe les mesures que nous mettons en œuvre à cet égard Un ciel bleu et clair. Dans le cadre de cette initiative, nous intégrons à notre fonctionnement quotidien les meilleures pratiques environnementales. La Stratégie ECO⁵ de BMO, qui comporte des objectifs et des plans d'action en vue de la réduction de notre incidence sur l'environnement, constitue un élément important de l'initiative Un ciel bleu et clair. Cette stratégie touche cinq grands secteurs d'intervention : économie et efficacité énergétiques, transport durable, consommation durable de matériel, gestion des déchets et approvisionnement durable. (Pour des détails sur notre Stratégie ECO⁵, voir notre site Web au www.bmo.com/environnement.) Nous sommes en position de réaliser l'objectif de carboneutralité sur lequel nous avons publiquement mis le cap pour 2010 relativement aux émissions résultant de la consommation d'énergie et de l'utilisation pour affaires des moyens de transport à l'échelle de notre organisation. Nous avons également pris l'engagement de réduire de 5 % nos émissions absolues avant la fin de 2010 – par rapport aux niveaux de 2007, qui est notre année de référence. Notre portefeuille d'établissements constitue la principale source d'occasions de réduire nos émissions de GES. Les employés des Affaires immobilières se sont engagés à relever les défis liés à la réduction de nos émissions, et les résultats à cet égard jouent dans l'évaluation de leur rendement ainsi que dans l'attribution des primes d'incitation qui les concernent. Par ailleurs, les ententes contractuelles conclues avec le fournisseur externe de services destinés à nos installations (Canada – succursales de détail) comportent une mesure d'incitation liée à l'efficacité énergétique et aux réductions annuelles des émissions de GES qui en résultent. Notre stratégie globale axée sur la carboneutralité comporte trois facettes : 1. Avant tout, réduire notre consommation d'énergie et, par ricochet, nos émissions – c'est sur ce plan que notre action procure les bénéfices les plus durables, tant du point de vue des coûts que de celui des émissions (notre objectif actuel est de réduire nos émissions de 5 %, tel que mentionné ci-dessus, et nous sommes en position de l'atteindre d'ici la fin de l'exercice 2010); 2. Acheter de l'énergie renouvelable afin d'améliorer davantage notre performance en matière de réduction des émissions. À la fin de 2009, grâce à nos achats d'électricité de source renouvelable au Canada et aux États-Unis, nous avons neutralisé environ 8 % des émissions totales de notre entreprise. Notre objectif pour 2010 est de porter ce pourcentage à environ 35 % de nos émissions totales; 3. Acheter des crédits de carbone de grande qualité pour compenser le reste de nos émissions. En 2009, BMO s'est engagé à verser 10 millions de dollars canadiens au Fonds pour un Canada vert, qui offre un accès direct à des crédits, compense les émissions de gaz à effet de serre et nous aidera à investir dans des projets locaux de réduction des émissions. À court terme, nous continuerons de nous employer à modifier la façon dont s'articulent nos efforts autour des diverses composantes de notre stratégie : réduction des émissions, achat d'énergie renouvelable et achat de crédits compensatoires de carbone. Le but ultime est de réaliser, avec le temps, un meilleur équilibre entre les dépenses qui se rapportent respectivement à ces composantes, en investissant davantage dans des activités axées sur la réduction de nos émissions tout en diminuant nos achats de crédits compensatoires de carbone. En plus de mener des activités particulières se rapportant à nos installations existantes (dont les détails sont donnés plus loin), nous sommes activement engagés dans un travail de mise à jour de nos normes relatives à nos succursales et à nos bureaux – démarche qui consiste à intégrer aux normes les exigences de durabilité touchant les nouvelles installations et les rénovations. À titre d'exemple concernant notre environnement de bureau, mentionnons le projet pilote récemment mis en œuvre afin d'offrir des postes de travail mobiles à nos employés. La configuration standard de ce nouvel environnement de bureau comporte une superficie moindre, un meilleur éclairage ainsi qu'une foule de gains d'efficacité destinés à réduire les émissions. Nous faisons connaître régulièrement nos progrès à l'externe par l'entremise de notre Rapport annuel, de notre Rapport sociétal, de notre site Web et de communiqués de presse, selon le cas.

Renseignements additionnels

9.2

Avez-vous actuellement un objectif en matière de réduction de vos émissions?

Oui

9.3

Veillez indiquer pourquoi vous n'avez pas d'objectif et fournir une estimation des changements prévus de vos émissions des domaines 1 et 2 au cours des cinq prochaines années. (Si vous n'avez pas d'objectif)

9.4

Veillez fournir des détails concernant l'objectif ou les objectifs que vous êtes en train d'élaborer et le moment où vous prévoyez en faire l'annonce. (Si vous êtes en train d'établir un objectif)

9.5

Si vous comptez vous fixer un nouvel objectif, veuillez donner des détails. (Si vous aviez un objectif et que la date d'échéance s'y rapportant tombait dans votre année de déclaration, veuillez répondre aux questions 9.5 et 9.6.)

9.6

Veillez remplir le tableau suivant. (Si vous avez actuellement un objectif en matière de réduction de vos émissions ou si vous avez récemment atteint un objectif)

Type d'objectif	Valeur de l'objectif	Unité	Année de référence	Émissions au cours de l'année de référence (tonnes métriques de CO ₂ e – téq. CO ₂)	Année cible	GES et sources des GES auxquels l'objectif s'applique	Objectif atteint?	Commentaires
Réduction absolue des	5,00	% de réduction	2007	171464	2010	Domaine 1 + 2 + 3	Objectif en cours	L'objectif concerne les

Type d'objectif	Valeur de l'objectif	Unité	Année de référence	Émissions au cours de l'année de référence (tonnes métriques de CO ₂ e – téq. CO ₂)	Année cible	GES et sources des GES auxquels l'objectif s'applique	Objectif atteint?	Commentaires
émissions		par rapport à l'année de référence					de réalisation	émissions des domaines 1, 2 et 3 ayant pour origine : - l'achat d'électricité et l'utilisation de combustible dans l'ensemble des installations de l'organisation; - les déplacements pour affaires des employés.
Autre : Carboneutralité en 2010	100,00	Autre : % de neutralisation des émissions totales	Autre : Annoncé en septembre 2008		2010	Domaine 1 + 2 + 3	Objectif en cours de réalisation	BMO Groupe financier a fait connaître en septembre 2008 son intention d'atteindre en 2010 la carboneutralité relativement aux émissions liées à l'achat d'électricité, à l'utilisation de combustible dans l'ensemble de ses installations et aux déplacements pour affaires de ses employés. Cela inclut les émissions du domaine 1 (installations et équipement de transport qui appartiennent à l'entreprise), du domaine 2 (achats d'électricité pour consommation dans les

Type d'objectif	Valeur de l'objectif	Unité	Année de référence	Émissions au cours de l'année de référence (tonnes métriques de CO ₂ e – téq. CO ₂)	Année cible	GES et sources des GES auxquels l'objectif s'applique	Objectif atteint?	Commentaires
								installations dont l'entreprise est propriétaire) et du domaine 3 (consommation d'électricité achetée et de combustible dans des installations dont l'entreprise est locataire, et utilisation pour affaires, par les employés, de moyens de transport n'appartenant pas à l'entreprise). Remarque : Les émissions liées à des installations dont l'entreprise est locataire sont classées dans le domaine 3 en raison du périmètre de mesure des émissions utilisé par l'entreprise, soit : « entreprises sur lesquelles un contrôle financier est exercé ».

Renseignements additionnels

Pièces jointes

2

La question 9.7 est-elle pertinente dans le cas de votre entreprise?

Oui

9.7

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour décrire les activités dans lesquelles votre entreprise est engagée afin de réduire ses émissions de GES.

1. Activités – veuillez les décrire	2. Économie d'énergie annuelle	3. Économie d'énergie annuelle – chiffre	4. Économie d'énergie annuelle – unité	5. Réduction annuelle des émissions (en téq. CO ₂)	6. Réduction – réalisée ou prévue	7. Investissements – chiffre	8. Investissements – monnaie	9. Économie – chiffre	10. Économie – monnaie	11. Économie	12. Période couverte par les activités et les investissements affectés à celles-ci (le cas échéant)
En août 2009, BMO Groupe financier a retenu les services d'une firme externe d'ingénierie qu'il a chargée de procéder à des vérifications détaillées de la consommation d'énergie de 52 succursales bancaires de détail réparties dans l'ensemble du Canada. Les données relatives à l'année 2008 indiquaient que ces établissements étaient les moins performants au chapitre de l'intensité d'utilisation de l'énergie (consommation par pied carré). Les vérifications ont été effectuées en septembre et octobre 2009, et la firme d'ingénierie a soumis à BMO un rapport détaillé pour chaque succursale ainsi qu'un rapport global de synthèse. Ces documents présentaient une vue d'ensemble des systèmes en place dans les succursales, l'historique de l'utilisation des services publics par ces dernières, les résultats des vérifications effectuées ainsi que des recommandations et des données relatives aux économies possibles tant sur le plan financier qu'en ce qui a trait à l'utilisation des services publics et aux émissions (en téq. CO ₂). Les rapports donnaient les détails suivants pour les diverses installations : mesures suggérées et possibilités d'amélioration en matière de conservation de l'énergie pour chaque type de système (p. ex., éclairage, CVCA, etc.), investissements nécessaires, économies possibles et calcul du rendement du capital investi.	Prévue	9966470	MJ (méga joules)	547	Prévue	529497	\$ CA	183793	\$ CA	Prévue	Le montant indiqué comme économie correspond à l'économie annuelle prévue compte tenu du montant indiqué au chapitre des investissements. Cette initiative est associée à une période de récupération simple de 2,9 années, à un taux de rendement interne de 37 % et à une valeur actualisée nette de 2 038 731 \$ CA sur 20 ans. La mise en œuvre des recommandations relatives à la gestion de l'énergie a commencé à la fin de l'année civile 2009, et l'ensemble du travail à accomplir est censé être terminé en août 2010.
Remplacement des refroidisseurs de l'immeuble de base (importante tour à bureaux) – En février et mars 2009, deux	Réalisée	882329	kWh (kilowattheures)	142	Réalisée	202100	\$ CA	88230	\$ CA	Réalisée	Période couverte – 9 mois allant du moment de l'approbation à celui de l'installation finale. Cette initiative et les

1. Activités – veuillez les décrire	2. Économie d'énergie annuelle	3. Économie d'énergie annuelle – chiffre	4. Économie d'énergie annuelle – unité	5. Réduction annuelle des émissions (en téq. CO ₂)	6. Réduction – réalisée ou prévue	7. Investissements – chiffre	8. Investissements – monnaie	9. Économie – chiffre	10. Économie – monnaie	11. Économie	12. Période couverte par les activités et les investissements affectés à celles-ci (le cas échéant)
unités de refroidissement en place dans l'immeuble de base (un refroidisseur York de 1 050 tonnes et une pompe à chaleur York de 700 tonnes) ont été remplacées par deux refroidisseurs Mcquay de 1 050 tonnes à variateur de vitesse dans une tour à bureaux d'une superficie de 435 515 pieds carrés, à Toronto, en Ontario (Canada). Les refroidisseurs existants étaient âgés de 35 ans et avaient atteint le terme de leur vie utile. En outre, le frigorigène (R123) utilisé dans les unités qui étaient en place doit être retiré du marché d'ici quelques années. Les nouveaux refroidisseurs utilisent le frigorigène R134A, produit très supérieur et conforme à nos objectifs environnementaux. Les gains d'efficacité rendus possibles par les nouveaux systèmes – grâce à une réduction de la consommation d'énergie, des coûts, des émissions et du bruit – ont également joué un rôle important dans la décision de procéder au remplacement.											dépenses en immobilisations qu'elle implique sont associées à une période de récupération simple à long terme d'environ 20 ans. Même s'il était devenu nécessaire de remplacer les unités de refroidissement, principalement en raison de leur âge, cela nous permet de tirer avantage de l'efficacité accrue des nouvelles unités, qui est d'environ 52 % supérieure à celle des appareils remplacés.
Remplacement des chaudières de chauffage de l'immeuble de base (importante tour à bureaux) – Cette initiative consistait à remplacer les trois chaudières existantes, dont l'efficacité énergétique n'était que de 74 %, par des appareils possédant une cote d'efficacité énergétique élevée. Outre l'amélioration annuelle de l'efficacité énergétique (soit une économie d'environ 60 000 mètres cubes de gaz), la mise en place des nouvelles chaudières a permis d'éliminer la dépendance à l'égard des refroidisseurs de pompe à chaleur existants, qui étaient inefficaces pour la production de chaleur. De plus, les nouvelles chaudières ont été reliées au système de contrôle automatique de l'immeuble afin de permettre la surveillance du rendement et des événements et de favoriser la réalisation d'autres gains d'efficacité. Par ailleurs, on a installé trois chauffe-eau instantanés afin de remplacer les trois chauffe-eau utilisés jusqu'ici.	Prévue	6125460	MJ (mégajoules)	308	Prévue	432547	\$ CA	63847	\$ CA	Prévue	Période couverte – 2 mois pour mener à bien l'initiative à partir du lancement de celle-ci. Période de récupération simple d'environ 7 ans et économie annuelle d'énergie estimée à 12 %.
Remplacement des régulateurs de vanne à volume d'air variable (VAV) (centre de formation) – Cette initiative, qui consistait à installer de nouveaux régulateurs Automated Logic à la place des régulateurs VAV existants, a complété la mise à	Prévue	55000	kWh (kilowattheures)	9	Prévue	78200	\$ CA	21958	\$ CA	Prévue	Période couverte – 2 1/2 mois pour mener à bien l'initiative à partir du lancement de celle-ci. Période de récupération simple d'environ 3 1/2 ans.

1. Activités – veuillez les décrire	2. Économie d'énergie annuelle	3. Économie d'énergie annuelle – chiffre	4. Économie d'énergie annuelle – unité	5. Réduction annuelle des émissions (en téq. CO ₂)	6. Réduction – réalisée ou prévue	7. Investissements – chiffre	8. Investissements – monnaie	9. Économie – chiffre	10. Économie – monnaie	11. Économie	12. Période couverte par les activités et les investissements affectés à celles-ci (le cas échéant)
niveau des systèmes de contrôle automatique de l'immeuble. On a remplacé les régulateurs, les actionneurs et les capteurs de température ambiante. Le fournisseur a réutilisé tout le câblage existant du réseau, les périphériques ainsi que le fil de thermostat. Les avantages des nouveaux régulateurs Automated Logic sont les suivants : amélioration de l'interface utilisateur grâce à l'utilisation de plans d'étage thermodynamiques en couleurs, programmabilité complète des appareils, possibilité de déterminer un débit d'air minimal et maximal et économies d'énergie résultant de l'utilisation d'un système CVCA géré automatiquement en fonction de la demande par zone.											
Remplacement des appareils d'éclairage (important centre de données) – Cette initiative a consisté à remplacer les luminaires de type A et B afin de pouvoir utiliser des fluorescents T8 au lieu des T12, et donc de réaliser des économies d'énergie tout en réduisant les émissions produites par l'immeuble.	Réalisée	428065	kWh (kilowattheures)	69	Réalisée	182000	\$ CA	35764	\$ CA	Réalisée	Période couverte – 5 mois pour mener à bien l'initiative à partir du lancement de celle-ci. Période de récupération simple d'environ 5 ans.
Remplacement des variateurs de vitesse (importante tour à bureaux) – Cette initiative a consisté à remplacer la pompe de chauffage à haute température par deux pompes à vitesse variable de 50 chevaux-vapeur (dont l'une sert de pompe de rechange). Cela nous a permis de cesser d'utiliser la pompe à basse température qui était en place, et ainsi de réaliser une réduction durable de nos frais d'exploitation, de notre consommation d'énergie et de nos émissions.	Prévue	250000	kWh (kilowattheures)	41	Prévue	201663	\$ CA	20887	\$ CA	Prévue	Période couverte – 2 1/2 mois pour mener à bien l'initiative à partir du lancement de celle-ci. Période de récupération simple d'environ 9 1/2 ans.
Recours à la technologie afin de réduire les déplacements pour affaires (transporteurs aériens commerciaux) – Les efforts constants déployés par BMO Groupe financier pour réduire ses coûts et ses émissions ont mené à des progrès importants au cours de l'exercice 2009. Grâce aux outils tels que les vidéoconférences et les téléconférences, de même qu'aux technologies permettant le contrôle à distance d'un poste de travail lors d'une réunion virtuelle, nous réalisons maintenant des économies tout en réduisant nos émissions.	Réalisée	19966991	Autre : kilomètres parcourus	2278	Réalisée		Coûts insignifiants – non quantifiés			Non quantifiée	Les coûts de la technologie (vidéoconférences, téléconférences, outils de contrôle à distance) sont répartis dans l'ensemble de l'organisation et sont difficiles à regrouper et à quantifier de façon distincte – ce qui explique l'absence de données à cet égard. En outre, les économies varient (en fonction du coût et des caractéristiques des voyages d'une année à l'autre) et sont réparties entre les groupes d'exploitation, et elles n'ont donc pas été quantifiées. Les données qui sont faciles à obtenir (nombre de kilomètres parcourus) ou à calculer (incidence au chapitre des émissions) ont été indiquées.

1. Activités – veuillez les décrire	2. Économie d'énergie annuelle	3. Économie d'énergie annuelle – chiffre	4. Économie d'énergie annuelle – unité	5. Réduction annuelle des émissions (en téq. CO ₂)	6. Réduction – réalisée ou prévue	7. Investissements – chiffre	8. Investissements – monnaie	9. Économie – chiffre	10. Économie – monnaie	11. Économie	12. Période couverte par les activités et les investissements affectés à celles-ci (le cas échéant)
Amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules (parc automobile) – Nous continuons de nous employer à rendre notre parc automobile plus éconergétique. Les véhicules qui arrivent à la fin de leur vie utile sont remplacés par des hybrides de plus en plus éconergétiques.	Réalisée	86313	Autre : litres d'essence consommés	206	Réalisée		Coûts insignifiants – non quantifiés			Non quantifiée	Beaucoup d'employés et de services de la Banque utilisent de façon régulière les véhicules de notre parc automobile. À mesure que nous devons renouveler celui-ci, nous optons pour des automobiles hybrides afin d'accroître l'efficacité de la consommation de carburant. Au 31 octobre 2009, notre parc automobile comportait 27 % de véhicules hybrides (39 véhicules). Nous avons quantifié les aspects pour lesquels des données étaient facilement accessibles – soit le nombre de litres d'essence consommés et les émissions de carbone associées.

9.8

Veuillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

9.9

Veuillez fournir toute information additionnelle que vous jugez nécessaire pour décrire les activités axées sur la réduction de vos émissions.

BMO Groupe financier continue de mettre l'accent sur la réduction de ses émissions de carbone, en examinant principalement l'utilisation de combustible et l'achat d'électricité pour ses installations de même que les déplacements pour affaires de ses employés. Les initiatives mentionnées dans la réponse à la question 9.7 ci-dessus constituent un échantillon du type d'activités que nous avons entreprises. Au chapitre de l'utilisation de combustible et de l'achat d'électricité, l'échantillon présenté reflète les activités se déroulant dans nos succursales de détail au Canada et aux États-Unis, dans les tours à bureaux que nous occupons ainsi que dans nos installations à vocation particulière (p. ex., centres informatiques, de formation ou de traitement). Les initiatives en question vont du simple remplacement de dispositifs d'éclairage au remplacement de systèmes de l'immeuble de base, en passant par diverses activités d'optimisation. Bien que ce ne soit pas précisé dans les exemples ci-dessus, nous mettons également l'accent sur d'autres activités, comme la modification des comportements des employés (p. ex., affiches demandant d'éteindre les lumières des locaux une fois les réunions terminées) ou l'examen des possibilités de surveillance ou de contrôle centralisés que présentent, dans notre réseau de succursales, des éléments tels que les systèmes CVCA, l'éclairage intérieur et les panneaux d'identification extérieurs. Nous prévoyons lancer en 2010 un projet pilote relatif à ce type de contrôle centralisé dans une dizaine de nos succursales existantes. Nous poursuivons nos efforts en ce qui a trait à la mise en œuvre de notre système rigoureux de gestion de l'environnement, après avoir obtenu en décembre 2008 la certification ISO 14001 relativement à un premier immeuble à bureaux. Les activités ont débuté en 2009 en vue d'étendre à d'autres établissements l'application de ce système, et nous prévoyons enregistrer de nouveaux succès en matière de certification en 2010. Par son caractère rigoureux, notre système de gestion de l'environnement exige une action méthodique à l'égard de programmes précis. En 2009, nous avons réussi à atteindre les objectifs à court terme que nous nous étions fixés pour ce qui est de réduire à certains endroits la consommation d'énergie, les déplacements pour affaires et la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement. En plus de mener les activités prévues se rapportant à nos installations existantes, nous sommes activement engagés dans un travail de mise à jour de nos normes relatives à nos succursales et à nos bureaux – démarche qui consiste à intégrer aux normes les exigences de durabilité touchant les nouvelles installations et les rénovations. À titre d'exemple concernant notre environnement de bureau, mentionnons le projet pilote récemment mis en œuvre afin d'offrir des postes de travail mobiles à nos employés. La configuration standard de ce nouvel environnement de

bureau comporte une superficie moindre, un meilleur éclairage ainsi qu'une foule de gains d'efficacité destinés à réduire les émissions. Nous recueillons maintenant des données sur les émissions de carbone (réductions et émissions évitées) dans le cadre de l'évaluation détaillée de la rentabilité de tout nouveau projet d'investissement lié à une réduction de la consommation d'énergie. De plus, dans nos calculs, nous tenons compte de la possibilité de miser sur la réduction de nos émissions de carbone pour éviter des coûts liés à l'achat de crédits de carbone générés par des projets. En particulier, nous entendons veiller à ce que la possibilité de réduire de façon durable notre consommation d'énergie – et donc nos émissions – fasse partie des critères déterminant le choix des initiatives à privilégier. Dans notre réponse à la question 9.7, nous avons également fourni quelques exemples de types d'initiatives continues visant la réduction des coûts et des émissions associés à l'utilisation pour affaires des moyens de transport par nos employés.

9.10

Votre entreprise s'est-elle engagée dans un dialogue avec les pouvoirs publics afin d'aider à formuler des solutions aux changements climatiques dans des domaines tels que la fiscalité, la réglementation et l'échange des droits d'émission?

Non

9.11

Veuillez décrire la forme que prend votre engagement.

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Module : Mesure des émissions de GES, consommation d'énergie, de combustibles et de carburants, et échange de droits d'émission

Page : Périmètre de mesure des émissions de GES – (du 1^{er} nov. 2008 au 31 oct. 2009)

10.1

Veuillez indiquer la catégorie qui décrit l'entreprise, les entités ou le groupe pour lequel sont déclarées des émissions de GES des domaines 1 et 2.

Entreprises sur lesquelles un contrôle financier est exercé – selon les états financiers consolidés vérifiés

10.2

Y a-t-il des sources d'émissions des domaines 1 et 2 (p. ex., installations, GES particuliers, activités, secteurs géographiques, etc.) qui, bien que comprises dans ce périmètre de mesure des émissions, ne sont pas incluses dans votre déclaration?

Non

10.3

Veuillez remplir le tableau suivant.

Source	Domaine	Motif de l'exclusion de la source

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Page : Méthodologie – (du 1^{er} nov. 2008 au 31 oct. 2009)

11.1a

Indiquez le nom de la norme, du protocole ou de la méthodologie utilisé pour recueillir des données sur les activités et calculer les émissions des domaines 1 et 2, et (ou) décrivez le processus que vous avez utilisé (dans la zone de texte figurant à la question 11.1b ci-dessous).

Veuillez sélectionner les méthodologies publiées que vous utilisez.

The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)

ISO 14064-1

11.1b

Veuillez décrire la méthode que vous utilisez.

Nous utilisons l'outil GHG:ID d'ICF International, qui a été spécialement adapté à nos besoins. Cet outil est en complète conformité avec : • le document *The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)*, élaboré par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development (le « protocole sur les GES »); et • la norme ISO 14064 – Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre. La base de données organise les données conformément aux lignes directrices du protocole sur les GES, et identifie les caractéristiques de l'organisation pour ce qui touche les domaines définis par ce protocole et la délimitation du périmètre de mesure des émissions. En outre, notre processus de gestion et de calcul de nos émissions est fondé sur la norme ISO 14064-1. Voici le processus utilisé pour recueillir les données sur les activités dans le cas des établissements dont nous sommes propriétaires (émissions des domaines 1 et 2) : 1) les données sur la consommation proviennent directement des factures des sociétés de service public réglées pour chaque établissement, et nous sont transmises par les intermédiaires suivants : établissements de détail situés au Canada – sous-traitant assurant la gestion de nos installations; bureaux et installations à vocation particulière situés au Canada – groupe Affaires immobilières de BMO; établissements de détail situés aux États-Unis – sous-traitant assurant la gestion de nos installations. Les données mensuelles sont ensuite regroupées dans une feuille de calcul fournissant un chiffre annuel de consommation (relativement à chaque service public) pour chaque établissement. Un échantillon des données est ensuite soumis à

une vérification indépendante; celle-ci porte surtout sur les installations les plus importantes, de façon à réduire au minimum le risque d'erreur significative. Avant d'établir des rapports, notre pratique courante est de vérifier les données d'intensité (consommation par pied carré) pour faire ressortir toute anomalie évidente. La méthodologie de calcul relative aux établissements dont nous sommes propriétaires ou locataires comporte des calculs ayant trait aux GES suivants : • dioxyde de carbone (CO₂), • méthane (CH₄), • oxyde nitreux (N₂O). La méthodologie de calcul relative aux établissements dont nous sommes propriétaires ou locataires ne comporte pas de calculs portant sur certains GES, pour les raisons suivantes : • hydrofluorocarbures (HFC) (famille de gaz) – pour l'année de déclaration 2009, on ne nous a signalé aucune fuite d'hydrofluorocarbures provenant des systèmes CVCA en circuit fermé; par ailleurs, si de telles fuites en venaient à se produire et à être remarquées, elles seraient sûrement négligeables; • perfluorocarbures (PFC) (famille de gaz) – sans objet dans le cas d'une institution financière; • hexafluorure de soufre (SF₆) – sans objet dans le cas d'une institution financière. En ce qui concerne les données sur les véhicules dont nous sommes propriétaires (domaine 1), nous avons recours à la méthodologie suivante pour la collecte des données : 1) les données relatives aux véhicules proviennent de dossiers internes et consistent en données sur la consommation réelle de carburant (en litres) ou sur les distances réelles parcourues (en kilomètres ou en milles) pour chaque type de véhicule. Les renseignements sur la consommation et (ou) les distances parcourues par type de véhicule sont ensuite entrés dans l'outil GHG:ID d'ICF International en vue du calcul des émissions pertinentes. La méthodologie de calcul relative aux véhicules comprend uniquement des calculs portant sur le dioxyde de carbone (CO₂), puisque le CO₂ est le seul GES pris en considération par le protocole sur les GES dans les cas où la source est mobile. Pour les établissements, lorsque nous ne disposons pas de données sur la consommation réelle, nous utilisons la méthodologie d'estimation suivante : après avoir chargé toutes les données sur la consommation réelle dans l'outil GHG:ID, nous utilisons la fonctionnalité dont cet outil est doté pour estimer la consommation, en appliquant certains critères, soit : 1) lorsque la taille de l'échantillon de données sur la consommation réelle à l'échelle sous-régionale est suffisante, nous utilisons pour chaque type d'établissement (p. ex., bureau, succursale de détail, centre de service des opérations, etc.) la « moyenne » d'intensité par établissement comme facteur estimatif afin d'estimer la consommation d'électricité, de gaz naturel, de mazout et de carburant diesel (selon le cas) des établissements similaires; 2) lorsque la taille de l'échantillon de données sur la consommation réelle à l'échelle sous-régionale est insuffisante, nous utilisons pour chaque type d'établissement (p. ex., bureau, succursale de détail, centre de service des opérations, etc.) les données de référence sous-régionales en matière d'intensité énergétique – établies au Canada par Ressources naturelles Canada et, aux États-Unis, par la Environmental Protection Agency (facteurs mis à jour annuellement ou facteurs les plus à jour) – pour estimer la consommation d'électricité, de gaz naturel, de mazout et de carburant diesel (selon le cas) des établissements similaires; 3) dans le cas des installations situées dans des secteurs pour lesquels il n'existe pas de données (ni données sur la consommation réelle ni données de référence) à l'échelle sous-régionale, nous utilisons soit les données sur la consommation réelle à l'échelle régionale (si la taille de l'échantillon de données est suffisante) ou les données de référence régionales (établies par l'Agence internationale de l'énergie). En l'absence de données sur la consommation réelle d'énergie, l'utilisation de ces trois techniques d'estimation fournit, selon nous, une estimation à la fois uniforme, prudente, justifiable, fondée et raisonnable. Pour les véhicules, lorsque nous ne disposons pas de données sur la consommation de carburant, nous utilisons les distances parcourues et les données sur l'efficacité du carburant pour une automobile de taille moyenne afin d'établir une consommation approximative. Nous nous fondons ensuite sur celle-ci pour déterminer les émissions relatives. En termes d'ordre de grandeur, la quantité totale des émissions estimées (tous domaines confondus) que nous déclarons cette année dans notre réponse à la demande de renseignements représente environ 14,5 % de l'ensemble de nos émissions – et nous avons réussi chaque année à réduire le pourcentage des émissions estimées.

11.2

Veillez aussi fournir le nom de l'outil ou des outils de calcul utilisés et les liens menant à ceux-ci.

Veillez sélectionner les outils de calcul utilisés.

Autre : outil GHG:ID d'ICF International

11.3

Veillez indiquer les potentiels de réchauffement global que vous avez appliqués et la source dont ils proviennent.

Gaz	Référence	PRG
Dioxyde de carbone	Deuxième rapport d'évaluation (DRE) du GIEC (100 ans)	1
Méthane	Deuxième rapport d'évaluation (DRE) du GIEC (100 ans)	21
Oxyde nitreux	Deuxième rapport d'évaluation (DRE) du GIEC (100 ans)	310

11.4

Veillez indiquer les facteurs d'émission que vous avez appliqués et la source dont ils proviennent.

Combustible, carburant ou matière	Facteur d'émission	Unité	Référence
Autre : Achat d'électricité – Alberta, Canada	246,34	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Environnement Canada – 2008
Autre : Achat d'électricité – Colombie-Britannique, Canada	4,22	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Environnement Canada – 2008
Autre : Achat d'électricité – Île-du-Prince-Édouard, Canada	0,00	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Environnement Canada – 2008
Autre : Achat d'électricité – Manitoba, Canada	3,36	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Environnement Canada – 2008
Autre : Achat d'électricité – Nouveau-Brunswick, Canada	127,32	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Environnement Canada – 2008
Autre : Achat d'électricité – Nouvelle-Écosse,	218,81	Autre : kg de CO ₂ e par	Environnement Canada – 2008

Combustible, carburant ou matière	Facteur d'émission	Unité	Référence
Canada		GJ	
Autre : Achat d'électricité – Ontario, Canada	44,76	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Environnement Canada – 2008
Autre : Achat d'électricité – Québec, Canada	0,57	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Environnement Canada – 2008
Autre : Achat d'électricité – Saskatchewan, Canada	196,34	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Environnement Canada – 2008
Autre : Achat d'électricité – Terre-Neuve, Canada	5,87	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Environnement Canada – 2008
Autre : Achat d'électricité – Territoires du Nord-Ouest, Canada	17,55	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Environnement Canada – 2008
Autre : Achat d'électricité – Yukon, Canada	17,55	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Environnement Canada – 2008
Autre : Achat d'électricité – Arizona, É.-U.	146,75	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Californie, É.-U.	68,31	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Colorado, É.-U.	242,02	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Floride, É.-U.	169,70	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Géorgie, É.-U.	177,67	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) –

Combustible, carburant ou matière	Facteur d'émission	Unité	Référence
			2005
Autre : Achat d'électricité – Illinois, É.-U.	142,67	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Indiana, É.-U.	264,50	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Maryland, É.-U.	171,23	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Massachusetts, É.-U.	160,04	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Nevada, É.-U.	182,41	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – New Jersey, É.-U.	91,07	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – New York, É.-U.	104,97	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Texas, É.-U.	171,49	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Virginie, É.-U.	151,81	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Washington, É.-U.	41,97	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) –

Combustible, carburant ou matière	Facteur d'émission	Unité	Référence
			2005
Autre : Achat d'électricité – Wisconsin, É.-U.	217,86	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) – 2005
Autre : Achat d'électricité – Allemagne	112,12	Autre : kg de CO ₂ par GJ	Protocole sur les GES – Électricité (2006)
Autre : Achat d'électricité – Australie	255,70	Autre : kg de CO ₂ par GJ	Protocole sur les GES – Électricité (2006)
Autre : Achat d'électricité – Barbade	201,20	Autre : kg de CO ₂ par GJ	Protocole sur les GES – Électricité (2006)
Autre : Achat d'électricité – Chine	218,97	Autre : kg de CO ₂ par GJ	Protocole sur les GES – Électricité (2006)
Autre : Achat d'électricité – France	23,60	Autre : kg de CO ₂ par GJ	Protocole sur les GES – Électricité (2006)
Autre : Achat d'électricité – Hong Kong	237,39	Autre : kg de CO ₂ par GJ	Protocole sur les GES – Électricité (2006)
Autre : Achat d'électricité – Irlande	148,70	Autre : kg de CO ₂ par GJ	Protocole sur les GES – Électricité (2006)
Autre : Achat d'électricité – Mexique	150,36	Autre : kg de CO ₂ par GJ	Protocole sur les GES – Électricité (2006)
Autre : Achat d'électricité – Royaume-Uni	140,20	Autre : kg de CO ₂ par GJ	Protocole sur les GES – Électricité (2006)
Autre : Achat d'électricité – Suisse	7,15	Autre : kg de CO ₂ par GJ	Protocole sur les GES – Électricité (2006)
Gaz naturel	50,61	Autre : kg de CO ₂ e	Protocole sur les GES – Installations

Combustible, carburant ou matière	Facteur d'émission	Unité	Référence
		par GJ	(2000)
Mazout n° 2 (mazout de chauffage)	73,91	Autre : kg de CO ₂ e par GJ	Protocole sur les GES – Installations (2000)
Essence automobile	2382,20	Autre : kg de CO ₂ par m ³	Protocole sur les GES – Installations (2000)
Carburéacteur	2552,00	Autre : kg de CO ₂ par m ³	Protocole sur les GES – Installations (2000)
Autre : Distance – transport aérien (courte distance)	150,00	Autre : kg de CO ₂ par mètre	Protocole sur les GES – Installations (2000)
Autre : Distance – transport aérien (distance moyenne)	120,00	Autre : kg de CO ₂ par mètre	Protocole sur les GES – Installations (2000)
Autre : Distance – transport aérien (longue distance)	110,00	Autre : kg de CO ₂ par mètre	Protocole sur les GES – Installations (2000)
Autre : Distance – véhicule automobile	233,00	Autre : kg de CO ₂ par mètre	Protocole sur les GES – Installations (2000)
Autre : Distance – train	1033,00	Autre : kg de CO ₂ par mètre	Protocole sur les GES – Installations (2000)
Autre : Distance – véhicule de location	190,00	Autre : kg de CO ₂ par mètre	Protocole sur les GES – Installations (2000)

Renseignements additionnels

Pièces jointes

12.1

Veillez indiquer le total global de vos émissions brutes de GES du domaine 1 en tonnes métriques de CO₂e (téq. CO₂).

20060

è

La question 12.2 est-elle pertinente dans le cas de votre entreprise?

Oui

12.2

Veillez décomposer le total global de vos émissions brutes du domaine 1 (en téq. CO₂) en répartissant celles-ci par pays ou région.

Pays	téq. CO₂ d'émissions du domaine 1
Canada	15387
États-Unis d'Amérique	4673

12.3

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

12.4

Dans les cas où cela permettra de mieux comprendre votre entreprise, veuillez aussi décomposer le total global de vos émissions brutes du domaine 1 en répartissant celles-ci par groupe d'exploitation. (Seules les données relatives à la présente année de déclaration sont demandées.)

Groupe d'exploitation	téq. CO₂ d'émissions du domaine 1
Banque de Montréal	15387
Harris NA	4673

12.5

Dans les cas où cela permettra de mieux comprendre votre entreprise, veuillez aussi décomposer le total global de vos émissions brutes du domaine 1 en répartissant celles-ci par installations. (Seules les données relatives à la présente année de déclaration sont demandées.)

Installations	téq. CO ₂ d'émissions du domaine 1
Installations de détail (succursales, guichets automatiques)	10715
Bureaux	3873
Installations à vocation particulière (centres de service des opérations, centres informatiques, centres de formation)	3703
Véhicules	1769

¿

La question 12.6 est-elle pertinente dans le cas de votre entreprise?

Oui

12.6

Veillez décomposer le total global de vos émissions brutes du domaine 1 en répartissant celles-ci par type de GES. (Seules les données relatives à la présente année de déclaration sont demandées.)

Type de GES	Émissions du domaine 1 (en tonnes métriques)	Émissions du domaine 1 (en tonnes métriques d'équivalent CO ₂ ou téq. CO ₂)
CO ₂	20006,55	20006
CH ₄	1,77	37
N ₂ O	0,05	17
HFC	0,00	0
PFC	0,00	0
SF ₆	0,00	0

12.7

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

¿

La question 12.8 est-elle pertinente dans le cas de votre entreprise?

Oui

12.8

Veillez indiquer la quantité totale de combustible et de carburant (en MWh) que votre entreprise a consommée au cours de l'année de déclaration.

101652

12.9

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

2

La question 12.10 est-elle pertinente dans le cas de votre entreprise?

Oui

12.10

Remplissez le tableau en décomposant le total de façon à le répartir par type de combustible ou de carburant.

Combustibles et carburants	MWh
Gaz naturel	81654,70
Mazout n° 2 (mazout de chauffage)	13113,70
Carburacteur	2204,40
Essence automobile	4679,20

12.11

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

12.12

Veillez estimer le degré d'incertitude touchant le chiffre indiqué comme total global de vos émissions brutes du domaine 1 dans votre réponse à la question 12.1, et préciser vos motifs d'incertitude concernant la collecte et la manipulation des données et les calculs effectués.

Marge d'incertitude	Principaux motifs d'incertitude	Veuillez fournir des détails sur l'incertitude concernant vos données
Plus de 2 % et au maximum 5 %	<p>Lacunes dans les données</p> <p>Contraintes touchant les processus de mesure</p> <p>Gestion des données</p>	<p>Nos principaux motifs d'incertitude concernant nos données sont les suivants :</p> <p>Collecte des données :</p> <p>1) Exhaustivité – nous continuons d'estimer un faible pourcentage de nos émissions du domaine 1 en raison de la quantité insuffisante des données disponibles. Les données sur la consommation liée aux émissions du domaine 1 produites par des installations ou des véhicules sont recueillies à l'interne par les employés de BMO ou (dans le cas des installations) par les gestionnaires des installations. (Voir à la question 11.1b notre explication de la méthodologie d'estimation utilisée en cas d'insuffisance de données.)</p> <p>2) Exactitude – dans les cas où les données nous proviennent de sources extérieures (gestionnaires des</p>

Marge d'incertitude	Principaux motifs d'incertitude	Veuillez fournir des détails sur l'incertitude concernant vos données
		<p>installations), il existe un risque que certaines inexactitudes s'y soient glissées. Nous dépendons des contrôles internes mis en place par les gestionnaires de nos installations, et nous procédons régulièrement à des vérifications des processus de ces derniers afin d'avoir un degré raisonnable de certitude concernant la fiabilité de leurs activités.</p> <p>Manipulation des données :</p> <p>1) La collecte des données provenant des factures des entreprises de service public et leur transfert vers des feuilles de calcul où elles sont regroupées introduisent aussi un risque d'erreur. Dans le cas des renseignements recueillis à l'interne, nous confions à une personne la tâche de recueillir les données mensuelles et de les regrouper dans une feuille de calcul, et à d'autres celle d'effectuer des</p>

Marge d'incertitude	Principaux motifs d'incertitude	Veuillez fournir des détails sur l'incertitude concernant vos données
		<p>vérifications au moyen d'échantillons. Ces vérifications portent principalement sur les établissements dont la consommation est la plus forte, de façon à réduire les risques d'erreur importante. Nous demandons que les mêmes processus soient utilisés dans les cas où l'information provient des gestionnaires de nos installations (p. ex., lorsque ceux-ci ont la responsabilité de manipuler les factures de services publics pour des installations dont nous sommes propriétaires). À l'étape du chargement des données dans l'outil GHG:ID, nous nous efforçons de réduire les risques associés au transfert en ayant recours à des méthodes de chargement automatisées, et nous effectuons des vérifications au moyen de totaux de contrôle, c'est-à-dire en</p>

Marge d'incertitude	Principaux motifs d'incertitude	Veuillez fournir des détails sur l'incertitude concernant vos données
		<p>comparant des totaux obtenus avant et après le chargement. Les données recueillies à l'échelle de l'organisation et celles qui nous sont communiquées par des fournisseurs externes sont intégrées à un modèle de collecte des données. Toute lacune devant être comblée par une estimation est repérée au cours de ce processus. Une fois les données intégrées, le modèle de collecte des données est chargé dans l'outil GHG:ID, après quoi on effectue des vérifications de l'intégrité des données (calcul du nombre d'installations et de dossiers et vérification des chiffres totaux de consommation) pour s'assurer que celles-ci ont été chargées de façon uniforme d'un programme à l'autre. Afin de réduire les risques que comportent les calculs effectués au moyen de</p>

Marge d'incertitude	Principaux motifs d'incertitude	Veuillez fournir des détails sur l'incertitude concernant vos données
		feuilles de calcul conçues à l'interne, nous confions à des personnes différentes les tâches de création et de vérification.

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Page : Émissions du domaine 2 – (du 1^{er} nov. 2008 au 31 oct. 2009)

13.1

Veuillez indiquer le total global de vos émissions brutes de GES du domaine 2 en téq. CO₂.

45446

¿

La question 13.2 est-elle pertinente dans le cas de votre entreprise?

Oui

13.2

Veuillez décomposer le total global de vos émissions brutes du domaine 2 (en téq. CO₂) en répartissant celles-ci par pays ou région.

Pays	téq. CO ₂
Canada	21848
États-Unis d'Amérique	23598

13.3

Veuillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

13.4

Dans les cas où cela permettra de mieux comprendre votre entreprise, veuillez aussi décomposer le total global de vos émissions brutes du domaine 2 en répartissant celles-ci par groupe d'exploitation. (Seules les données relatives à la présente année de déclaration sont demandées.)

Nom du groupe d'exploitation	téq. CO ₂
Banque de Montréal	21848
Harris NA	23598

13.5

Dans les cas où cela permettra de mieux comprendre votre entreprise, veuillez aussi décomposer le total global de vos émissions brutes du domaine 2 en répartissant celles-ci par installations. (Seules les données relatives à la présente année de déclaration sont demandées.)

Nom des installations	téq. CO ₂
Installations de détail (succursales, guichets automatiques)	32470
Bureaux	3038
Installations à vocation particulière (centres de service des opérations, centres informatiques, centres de formation)	9938

¿

La question 13.6 est-elle pertinente dans le cas de votre entreprise?

Oui

13.6

Combien de MWh d'énergie (électricité, chaleur, vapeur et services de refroidissement) votre entreprise a-t-elle achetés pour sa propre consommation au cours de l'année de déclaration?

Veuillez fournir des données relativement à ces types d'énergie.	
	MWh
Électricité	172082

13.7

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

13.8

Veillez estimer le degré d'incertitude touchant le chiffre indiqué comme total global de vos émissions brutes du domaine 2 dans votre réponse à la question 13.1, et préciser vos motifs d'incertitude concernant la collecte et la manipulation des données et les calculs effectués.

Marge d'incertitude	Principaux motifs d'incertitude concernant vos données	Veillez fournir des détails sur l'incertitude concernant vos données.
Plus de 2 % et au maximum 5 %	<p>Lacunes dans les données</p> <p>Contraintes touchant les processus de mesure</p> <p>Gestion des données</p>	<p>Similaires à ceux mentionnés relativement à nos émissions du domaine 1 (voir 12.12), nos principaux motifs d'incertitude concernant nos données sont les suivants :</p> <p>Collecte des données :</p> <p>1) Exhaustivité – nous continuons d'estimer un faible pourcentage de nos émissions du domaine 2 en raison de la quantité insuffisante des données disponibles.</p> <p>Les données relatives aux émissions du domaine 2 (achats d'électricité) sont recueillies à l'interne par les employés de BMO si elles ont trait à des installations que nous gérons, et par les firmes assurant la gestion de nos installations dans les cas où</p>

Marge d'incertitude	Principaux motifs d'incertitude concernant vos données	Veuillez fournir des détails sur l'incertitude concernant vos données.
		<p>cette activité a été externalisée. (Voir à la question 11.1b notre explication de la méthodologie d'estimation utilisée en cas d'insuffisance de données.)</p> <p>2) Exactitude – dans les cas où les données nous proviennent de sources extérieures (gestionnaires des installations), il existe un risque que certaines inexactitudes s'y soient glissées. Nous dépendons des contrôles internes mis en place par les gestionnaires de nos installations, et nous procédons régulièrement à des vérifications des processus de ces derniers afin d'avoir un degré raisonnable de certitude concernant la fiabilité de leurs activités.</p> <p>Manipulation des données :</p> <p>1) La collecte des données provenant des factures des entreprises de service public et leur transfert vers des feuilles de calcul où elles</p>

Marge d'incertitude	Principaux motifs d'incertitude concernant vos données	Veuillez fournir des détails sur l'incertitude concernant vos données.
		<p>sont regroupées introduisent aussi un risque d'erreur. Dans le cas des renseignements recueillis à l'interne, nous confions à une personne la tâche de recueillir les données mensuelles et de les regrouper dans une feuille de calcul, et à d'autres celle d'effectuer des vérifications au moyen d'échantillons. Ces vérifications portent principalement sur les établissements dont la consommation est la plus forte, de façon à réduire les risques d'erreur importante. Nous demandons que les mêmes processus soient utilisés dans les cas où l'information provient des gestionnaires de nos installations (p. ex., lorsque ceux-ci ont la responsabilité de manipuler les factures de services publics pour des installations dont nous sommes propriétaires). À</p>

Marge d'incertitude	Principaux motifs d'incertitude concernant vos données	Veillez fournir des détails sur l'incertitude concernant vos données.
		<p>l'étape du chargement des données dans l'outil GHG:ID, nous nous efforçons de réduire les risques associés au transfert en ayant recours à des méthodes de chargement automatisées, et nous effectuons des vérifications au moyen de totaux de contrôle, c'est-à-dire en comparant des totaux obtenus avant et après le chargement. Les données recueillies à l'échelle de l'organisation et celles qui nous sont communiquées par des fournisseurs externes sont intégrées à un modèle de collecte des données. Toute lacune devant être comblée par une estimation est repérée au cours de ce processus. Une fois les données intégrées, le modèle de collecte des données est chargé dans l'outil GHG:ID, après quoi on effectue des vérifications de l'intégrité des données (calcul</p>

Marge d'incertitude	Principaux motifs d'incertitude concernant vos données	Veuillez fournir des détails sur l'incertitude concernant vos données.
		du nombre d'installations et de dossiers et vérification des chiffres totaux de consommation) pour s'assurer que celles-ci ont été chargées de façon uniforme d'un programme à l'autre. Afin de réduire les risques que comportent les calculs effectués au moyen de feuilles de calcul conçues à l'interne, nous confions à des personnes différentes les tâches de création et de vérification.

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Page : Émissions du domaine 2 produites dans le cadre d'ententes contractuelles

14.1

Considérez-vous que les facteurs d'émission moyens du réseau que vous avez utilisés à la question 13 pour déclarer vos émissions du domaine 2 tiennent compte des ententes contractuelles que vous avez conclues avec des fournisseurs d'électricité?

Oui

14.2

Vous pouvez répondre à cette question en déclarant une quantité totale d'émissions du domaine 2 produites dans le cadre d'ententes contractuelles. Veuillez indiquer en téq. CO₂ le

total global de vos émissions de GES du domaine 2 produites dans le cadre d'ententes contractuelles.

14.3

Veillez expliquer comment vous en arrivez au chiffre que vous indiquez, et fournir des renseignements sur les facteurs d'émission utilisés et les programmes d'achat d'électricité associés à ces facteurs.

14.4

Au cours de l'année de déclaration, est-ce que votre entreprise a prélevé des certificats – p. ex. des certificats d'énergie renouvelable – associés à l'achat d'électricité provenant de sources à intensité carbonique faible ou nulle, ou de tels prélèvements ont-ils été faits au nom de votre entreprise?

Oui

14.5

Veillez fournir des détails, dont le nombre et le type de certificats.

Type de certificat	Nombre de certificats	Commentaires
Certificats d'énergie renouvelable	15070	Au Canada, durant la période de déclaration, BMO Groupe financier a acheté auprès d'un détaillant en énergie, Bullfrog Power Inc., un total cumulatif de 14 879 963 kWh d'électricité produite au moyen de sources renouvelables (14 880 certificats d'énergie renouvelable ou CER). Les CER représentent de l'énergie provenant d'installations – éoliennes et installations hydroélectriques à incidences limitées – ayant reçu l'homologation Éco-Logo. BMO

Type de certificat	Nombre de certificats	Commentaires
		<p>a jusqu'ici mis en place l'utilisation de cette énergie renouvelable dans des succursales de détail situées dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Les certificats d'énergie renouvelable associés à ces achats ont été prélevés dans le cadre du contrat conclu entre BMO Groupe financier (entité juridique : Banque de Montréal) et Bullfrog Power Inc. Le contrat actuel est d'une durée de trois ans, et il y est spécifié que les CER peuvent uniquement être prélevés et ne seront pas vendus ou transférés à un tiers par Bullfrog Power Inc. Aux États-Unis, BMO Groupe financier a acheté des CER pour soutenir deux succursales de détail construites conformément aux normes de certification du programme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED); la quantité totale d'énergie</p>

Type de certificat	Nombre de certificats	Commentaires
		<p>achetée est de 190 000 kWh (190 CER). Les certificats d'énergie renouvelable associés à ces achats ont été prélevés dans le cadre de contrats conclus par BMO Groupe financier (Harris N.A.) avec Constellation Energy (en Illinois) et 3Degrees (en Indiana). Il est spécifié dans chacun des contrats actuels que les CER peuvent uniquement être prélevés et ne seront pas vendus ou transférés à un tiers par le fournisseur.</p>

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Page : Émissions du domaine 3

¿

La question 15.1 est-elle pertinente dans le cas de votre entreprise?

Oui

15.1

Veillez fournir des données sur les sources d'émissions du domaine 3 qui sont pertinentes dans le cas de votre entreprise.

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
Déplacements pour affaires	11433	<p>Comme nous sommes une institution financière, les plus importantes sources d'émissions du domaine 3 liées aux déplacements pour affaires de nos employés sont les suivantes : l'utilisation de transporteurs aériens commerciaux et le transport par voie terrestre (qui inclut les déplacements pour affaires des employés au moyen de leurs propres véhicules, l'utilisation de véhicules de location et le transport par rail). Au cours des trois dernières années, BMO a utilisé une version spécialement adaptée de l'outil GHG:ID d'ICF International pour calculer ses émissions de gaz à effet de serre. L'outil GHG:ID d'ICF International utilisé pour les calculs de BMO est en complète conformité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le document <i>The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)</i>, élaboré par le World Resources Institute et le World Business 	<p>Nous sommes également conscients que les déplacements pour affaires de nos employés peuvent comporter l'utilisation du transport en commun, de taxis ou de limousines; toutefois, à l'heure actuelle, nous n'avons pas accès à des données de sources fiables qui nous permettraient d'en calculer les incidences sur le plan des émissions.</p>

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		<p>Council for Sustainable Development (le « protocole sur les GES »); et • la norme ISO 14064 – Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre. Nous utilisons la méthodologie suivante pour recueillir les données relatives aux moyens de transport : les données sur notre utilisation pour affaires des transporteurs aériens commerciaux nous sont communiquées chaque année par notre fournisseur privilégié. Ces données nous indiquent la distance que représente l'aller simple de chaque vol ainsi que le nombre de vols effectués pour chaque destination. Ces renseignements permettent de calculer avec l'outil GHG:ID d'ICF International les émissions pertinentes associées aux vols de courte, moyenne ou</p>	

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		<p>longue distance. Transport par voie terrestre :</p> <p>1) Déplacements pour affaires des employés au moyen de leurs propres véhicules – Toutes les données sont recueillies par notre système interne de remboursement des dépenses à mesure que des réclamations sont soumises. Chaque année, nous extrayons ces données et utilisons le nombre de kilomètres parcourus ainsi qu'un facteur d'efficacité estimée selon le type de véhicule (fondé sur l'efficacité d'une automobile de taille moyenne) pour calculer les émissions au moyen de l'outil GHG:ID d'ICF International.</p> <p>2) Les données sur notre utilisation pour affaires du transport par rail nous sont communiquées directement chaque trimestre par notre fournisseur privilégié. Ces données nous indiquent la distance de l'aller simple pour différentes destinations ainsi que le nombre de voyages en train</p>	

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		<p>effectués pour chaque destination. Ces renseignements permettent de calculer les émissions associées à ces déplacements au moyen de l'outil GHG:ID d'ICF International.</p> <p>3) Véhicules de location – Les données nous sont communiquées chaque trimestre par nos deux fournisseurs privilégiés. Ces données nous indiquent le type de véhicule et la distance totale parcourue. Elles sont saisies dans l'outil GHG:ID d'ICF International, qui calcule les émissions qui y sont associées. Les émissions sont indiquées en téq. CO₂ – et ne concernent que le CO₂, puisqu'il s'agit du seul GES pris en compte par le protocole sur les GES dans les cas où la source est mobile.</p>	
Biens loués (émissions du domaine 1 du locateur)	20714	Compte tenu du périmètre de mesure que nous utilisons (entreprises sur lesquelles un contrôle financier est exercé) ainsi que de nos obligations contractuelles relatives aux locaux dont nous	

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		<p>sommes locataires (conformément à l'annexe F du protocole sur les GES), les émissions des locaux loués ont été classées émissions du domaine 3. Les émissions associées à la consommation de combustible dans les établissements dont nous sommes locataires (émissions du domaine 1 du locateur) constituent une fraction notable du total des émissions du domaine 3 que nous déclarons. Au cours des trois dernières années, BMO a utilisé une version spécialement adaptée de l'outil GHG:ID d'ICF International pour calculer ses émissions de gaz à effet de serre. L'outil GHG:ID d'ICF International utilisé pour les calculs de BMO est en complète conformité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le document <i>The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)</i>, élaboré par le World Resources Institute et le World Business Council for 	

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		<p>Sustainable Development (le « protocole sur les GES »); et • la norme ISO 14064 – Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre. À notre demande, les données sur la consommation nous sont fournies annuellement par les propriétaires ou les gestionnaires des locaux occupés par BMO Groupe financier. Dans les cas où il y a des compteurs de contrôle sur place, les renseignements sur la consommation réelle de combustible sont utilisés pour établir notre consommation. Si aucune information de ce type n'est disponible, nous recevons des renseignements sur la consommation de l'immeuble entier, à partir desquels nous déterminons au prorata la quantité de chacun des combustibles qui est consommée</p>	

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		<p>par BMO Groupe financier, compte tenu de la superficie que nous occupons dans l'immeuble. En outre, nous demandons aux propriétaires des immeubles de nous confirmer que les renseignements qui nous sont fournis sont un reflet fidèle de la consommation, et nous recevons pour divers immeubles les données réelles fournies par l'entreprise de service public. Nous conservons une feuille de calcul détaillée concernant chaque établissement loué faisant l'objet de ce type de collecte de renseignements. Nous avons pour pratique courante d'examiner les données d'intensité (consommation par pied carré) qui se dégagent des renseignements sur la consommation qui nous sont fournis, de manière à déceler toute anomalie apparente et à la soumettre à un examen plus poussé. Les renseignements sur la consommation</p>	

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		sont ensuite entrés dans l'outil GHG:ID d'ICF International en vue du calcul des émissions pertinentes.	
Émissions liées à la consommation d'énergie mais non classées dans le domaine 2	61487	Compte tenu du périmètre de mesure que nous utilisons (entreprises sur lesquelles un contrôle financier est exercé) ainsi que de nos obligations contractuelles relatives aux locaux dont nous sommes locataires (conformément à l'annexe F du protocole sur les GES), les émissions des locaux loués ont été classées émissions du domaine 3. Les émissions associées à l'achat d'électricité consommée dans les établissements dont nous sommes locataires (émissions du domaine 2 du locateur) constituent la fraction la plus importante du total des émissions du domaine 3 que nous déclarons. Au cours des trois dernières années, BMO a utilisé une version spécialement adaptée de l'outil GHG:ID d'ICF International pour calculer ses émissions de gaz	

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		<p>à effet de serre. L'outil GHG:ID d'ICF International utilisé pour les calculs de BMO est en complète conformité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le document <i>The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)</i>, élaboré par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development (le « protocole sur les GES »); et • la norme ISO 14064 – Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre. À notre demande, les données sur la consommation nous sont fournies annuellement par les propriétaires ou les gestionnaires des locaux occupés par BMO Groupe financier. Dans les cas où il y a des compteurs de contrôle sur place, les renseignements sur la consommation réelle d'électricité 	

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		<p>sont utilisés pour établir notre consommation. Si aucune information de ce type n'est disponible, nous recevons des renseignements sur la consommation de l'immeuble entier, à partir desquels nous déterminons au prorata la quantité d'électricité consommée par BMO Groupe financier, compte tenu de la superficie que nous occupons dans l'immeuble. En outre, nous demandons aux propriétaires des immeubles de nous confirmer que les renseignements qui nous sont fournis sont un reflet fidèle de la consommation, et nous recevons pour divers immeubles les données réelles fournies par l'entreprise de service public. Nous conservons une feuille de calcul détaillée concernant chaque établissement loué faisant l'objet de ce type de collecte de renseignements. Nous avons pour pratique courante d'examiner les données</p>	

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		<p>d'intensité (consommation par pied carré) qui se dégagent des renseignements sur la consommation qui nous sont fournis, de manière à déceler toute anomalie apparente et à la soumettre à un examen plus poussé. Les renseignements sur la consommation sont ensuite entrés dans l'outil GHG:ID d'ICF International en vue du calcul des émissions pertinentes.</p>	
Transport et distribution de produits vendus	474	<p>Les données ont trait au transport et à la distribution de notre Rapport annuel et de notre Rapport sociétal pour l'exercice 2009 seulement. Au cours des trois dernières années (de 2007 à 2009), les émissions associées à la production et à la livraison de notre Rapport annuel et de notre Rapport sociétal ont été entièrement neutralisées par l'achat de crédits compensatoires de carbone auprès d'un tiers. Rapport annuel et Rapport sociétal seulement : BMO Groupe financier a confié à une firme externe le mandat de calculer les</p>	<p>Comme nous sommes une institution financière, nos principales sources d'émissions liées à la distribution externe de nos produits et services et à des activités de logistique concernent la livraison – effectuée par des tiers (services des postes du Canada et des États-Unis, services de messagerie) – de relevés de comptes destinés à nos clients et de dépliants publicitaires joints à ceux-ci ainsi que d'autres documents imprimés (p. ex., Rapport annuel, Rapport sociétal, etc.). À ce jour, BMO Groupe financier n'a pas entrepris de mesurer les</p>

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		<p>émissions liées à la production et à la livraison de ces rapports, ainsi que les crédits compensatoires nécessaires pour neutraliser ces émissions. Les détails relatifs aux volumes concernés, aux matières utilisées, aux méthodes de transport et aux destinations ont été fournis à Zerofootprint Inc., qui s'est chargée de calculer les émissions totales de même que les incidences résultantes à neutraliser. Zerofootprint a indiqué avoir utilisé les méthodes et outils de calcul suivants pour effectuer ce travail d'analyse pour BMO Groupe financier : une méthode tenant compte de l'ensemble du cycle de vie a été utilisée pour calculer les émissions associées à la collecte et au traitement de papier vierge et recyclé, à l'élimination des résidus au centre de traitement, au transport du papier vers le marché ainsi qu'à l'impression et à la distribution des rapports. Pour le calcul des</p>	<p>émissions liées au transport et à la distribution de relevés de comptes destinés aux clients et de documents connexes. Nous avons mis en œuvre des relevés électroniques pour un nombre limité de types de produits, et nous poursuivons activement le développement d'options d'accès électronique afin de réduire les émissions associées à la distribution de nos documents par des tiers.</p>

Sources d'émissions du domaine 3	tég. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
		<p>émissions, on a utilisé des facteurs d'émission provenant des sources suivantes : outil de calcul des émissions de CO₂ provenant de sources de combustion mobiles (Mobile Combustion CO₂ Emissions Calculation Tool) du protocole sur les GES; données sur le traitement du papier présentées par l'organisme Environmental Defense dans le tableau « Energy, Air Emissions, Solid Waste Outputs, Waterborne Wastes and Water Use Associated With Component Activities of Three Methods for Managing Office Paper »; et données provinciales sur l'électricité fournies par Environnement Canada dans l'Inventaire canadien des gaz à effet de serre pour 2006.</p>	
Achat de biens et de services – émissions des fournisseurs directs			<p>Les émissions provenant des fournisseurs directs de BMO Groupe financier résultent de nos achats de biens et de services, dont les suivants : - matériel technologique et de télécommunications</p>

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
			<p>(micro-ordinateurs, serveurs, photocopieurs, imprimantes, routeurs, commutateurs, etc.); - fournitures de bureau (crayons, papier, etc.); - mobilier de bureau et dispositifs divers (tables de travail, chaises, appareils d'éclairage, matériaux de construction, etc.); - services-conseils de firmes indépendantes; - documents publicitaires et de marketing. Si BMO Groupe financier ne cherche pas à mesurer les émissions particulières liées à sa chaîne d'approvisionnement, c'est principalement en raison de l'insuffisance des données disponibles. Toutefois, depuis le début de 2008, dans le cadre de notre processus d'appel d'offres, nous utilisons un questionnaire relatif à l'approvisionnement durable dont les résultats sont pris en considération dans le processus d'attribution des contrats.</p>
Déchets produits par les activités			<p>La production de déchets résulte de la consommation de biens par l'organisation ainsi que du fait que certains biens deviennent</p>

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
			<p>obsolescents. BMO Groupe financier est indirectement responsable des émissions liées au transport des déchets vers les sites d'enfouissement et les centres de recyclage, de même que des émissions (méthane) résultant de la décomposition des matières dans les sites d'enfouissement. Jusqu'à maintenant, BMO n'a pas tenté de mesurer les émissions associées au transport des déchets à partir de ses installations. Nous avons fait certains progrès en ce qui concerne la collecte de renseignements relatifs aux déchets produits par nos installations; cependant, à l'heure actuelle, le degré de fiabilité des données ne nous apparaît pas suffisant pour nous permettre de communiquer des chiffres sur le sujet.</p>
Déplacements des employés entre le lieu de travail et le domicile et télétravail			<p>BMO Groupe financier est indirectement responsable des émissions liées aux déplacements nécessaires à ses employés pour faire l'aller-retour entre leur domicile et leur lieu de travail, ainsi que des émissions liées aux formules de télétravail actuellement en vigueur. Le télétravail</p>

Sources d'émissions du domaine 3	téq. CO ₂	Méthodologie	S'il vous est impossible d'attribuer un chiffre à une source pertinente d'émissions du domaine 3, veuillez décrire les émissions.
			<p>peut donner lieu à des émissions du domaine 1 (consommation de combustibles) et du domaine 2 (achat d'électricité) liées à l'utilisation d'un « bureau à domicile » par des employés. En 2009, l'effectif de BMO dépassait légèrement les 36 000 employés. À l'heure actuelle, en raison surtout du manque de renseignements facilement accessibles concernant le mode de déplacement de nos employés entre la maison et le travail et les distances couvertes, nous ne déclarons pas d'émissions du domaine 3 relativement à cette source. BMO ne considère pas que le nombre d'employés travaillant à distance et l'incidence relative des émissions du domaine 3 liées au télétravail constituent un facteur appréciable.</p>

15.2

Veuillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Page : Émissions – 7

16.1

Est-ce que l'utilisation de vos biens ou de vos services permet à un tiers de réduire ses émissions de GES?

Non

16.2

Veillez donner des détails, dont la période au cours de laquelle vous vous attendez à ce que ces émissions soient évitées, le secteur économique dans lequel cette réduction pourrait se produire ainsi que les possibilités de réduction associées à ces produits ou services.

¿

La question 17.1 est-elle pertinente dans le cas de votre entreprise?

Non

17.1

Veillez indiquer, en tonnes métriques de CO₂, le total de vos émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de carbone biologique séquestré, c'est-à-dire le dioxyde de carbone produit par la combustion de biomasse ou de biocarburants.

17.2

Veillez indiquer pourquoi la question n'est pas pertinente.

En tant qu'institution financière, BMO Groupe financier ne possède pas d'installations où se déroulent des processus de combustion de biomasse ou de biocarburants.

Renseignements additionnels

Q 16.1 – En tant qu'institution financière, BMO Groupe financier ne produit pas véritablement de biens ou de services susceptibles de permettre à un tiers de réduire ses émissions de GES.

Pièces jointes

Page : Émissions – 8

18.1a

Veillez décrire un ratio d'intensité des émissions établissant un rapport entre vos émissions brutes combinées des domaines 1 et 2 pour l'année de déclaration et un type de résultat financier de l'entreprise.

Si vous considérez qu'il n'est pas pertinent, dans le cas de votre entreprise, d'utiliser un ratio établissant un rapport entre vos émissions et un résultat financier, sélectionnez « Non pertinent » à la colonne 5 et expliquez le motif de votre choix à la colonne 6.

Chiffre des émissions des domaines 1 et 2	Unité de mesure des GES	Multiple de l'unité monétaire	Unité monétaire	Résultat financier	Si non pertinent, veuillez expliquer pourquoi. Ou fournissez tous les détails du contexte qui vous semblent pertinents pour faire comprendre les unités ou les chiffres que vous avez indiqués.
				Non pertinent	En tant qu'organisation dont les émissions sont faibles, BMO Groupe financier ne considère pas une telle mesure comme particulièrement pertinente dans le secteur des services financiers. Comme nous sommes une institution financière, notre principale activité consiste à offrir des services de crédit, de placement et de dépôt, plutôt qu'à produire et à vendre des biens physiques. En outre, une fraction importante des locaux que nous occupons sont des locaux loués, qui, compte tenu du périmètre de

Chiffre des émissions des domaines 1 et 2	Unité de mesure des GES	Multiple de l'unité monétaire	Unité monétaire	Résultat financier	Si non pertinent, veuillez expliquer pourquoi. Ou fournissez tous les détails du contexte qui vous semblent pertinents pour faire comprendre les unités ou les chiffres que vous avez indiqués.
					mesure que nous utilisons, sont pour nous une source d'émissions du domaine 3 et ne seraient donc pas pris en considération dans un tel calcul. Par ailleurs, en raison de la volatilité récemment observée sur la scène économique et de ses effets sur la rentabilité des institutions financières, nous nous interrogeons sur la façon dont les fluctuations ultérieures d'une telle mesure pourraient être interprétées et mises en relation avec les émissions déclarées.

18.1b

Veuillez décrire un ratio d'intensité des émissions établissant un rapport entre vos émissions brutes combinées des domaines 1 et 2 pour l'année de déclaration et un type de résultat des activités de l'entreprise.

Si votre entreprise appartient au secteur pétrolier et gazier, veuillez aussi fournir les données relatives à l'intensité des émissions liées à vos activités qui sont demandées au tableau O&G1.3.

Si vous considérez qu'il n'est pas pertinent, dans le cas de votre entreprise, d'utiliser un ratio établissant un rapport entre vos émissions et un résultat des activités de l'entreprise, sélectionnez « Non pertinent » à la colonne 3 et expliquez le motif de votre choix à la colonne 4.

Chiffre des émissions des domaines 1 et 2	Unité de mesure des GES	Résultat des activités de l'entreprise	Si non pertinent, veuillez expliquer pourquoi. Ou fournissez tous les détails du contexte qui vous semblent pertinents pour faire comprendre les unités ou les chiffres que vous avez indiqués.
0,11	téq. CO ₂	Autre : superficie des locaux occupés en m ²	Les ratios d'intensité (des émissions des domaines 1 et 2) qui prennent en compte les résultats de certaines activités ne s'appliquent que de façon limitée à une institution financière diversifiée comme la nôtre, qui est locataire d'un important pourcentage de ses installations (les installations louées étant pour nous une source d'émissions du domaine 3, compte tenu de notre périmètre de mesure). Toutefois, nous avons effectué des calculs d'intensité fondés sur le

Chiffre des émissions des domaines 1 et 2	Unité de mesure des GES	Résultat des activités de l'entreprise	Si non pertinent, veuillez expliquer pourquoi. Ou fournissez tous les détails du contexte qui vous semblent pertinents pour faire comprendre les unités ou les chiffres que vous avez indiqués.
			nombre de téq. CO ₂ par mètre carré de superficie occupée dans des établissements qui sont notre propriété ou se trouvent sous notre contrôle. Ces calculs portent uniquement sur les installations qui nous appartiennent ou relèvent de notre contrôle afin de ne tenir compte que des émissions des domaines 1 et 2.

19.1

Observez-vous une variation importante entre les émissions absolues (des domaines 1 et 2 combinés) de l'année de déclaration et celles de l'année précédente?

Non

19.2

Veillez indiquer à quoi cette variation est attribuable ainsi que la raison de son importance.

20.1A

Veillez remplir le tableau suivant en indiquant quel est le pourcentage des émissions déclarées qui a été vérifié ou confirmé, et joignez la déclaration pertinente.

Domaine 1 (Q12.1)	Domaine 2 (Q13.1)	Domaine 3 (Q15.1)
Plus de 80 % et au maximum 100 %	Plus de 80 % et au maximum 100 %	Plus de 60 % et au maximum 80 %

20.1B

J'ai joint une déclaration de vérification externe qui couvre les domaines suivants :

Domaine 1
Domaine 2
Domaine 3

Renseignements additionnels

Q18.1(B) – Nous avons examiné la possibilité d'utiliser comme ratio d'intensité d'émission le « nombre de téq. CO₂ par employé équivalent plein temps ». Cependant, comme beaucoup de nos installations sont louées et constituent, compte tenu de notre périmètre de mesure, des sources d'émissions du domaine 3, il nous est difficile de déterminer le nombre d'employés affectés à des installations dont les émissions se limitent aux domaines 1 et 2. C'est pourquoi nous avons calculé un ratio du « nombre de téq. CO₂ par employé équivalent plein temps » portant sur toutes les émissions (domaines 1, 2 et 3) déclarées dans la présente réponse. Le résultat obtenu pour ce ratio est le suivant : 4,40 téq. CO₂ par employé équivalent plein temps (domaines 1, 2 et 3 pris en compte). Q19.1 – Bien que nous n'ayons pas observé de différence notable (légère baisse) entre nos émissions de l'exercice 2009 et celles de l'année précédente, nous demeurons attentifs aux divers facteurs pouvant exercer des pressions à la hausse ou à la baisse sur nos émissions, dont les suivants : pressions à la hausse – croissance organique, augmentation absolue du nombre de mètres carrés occupés par nos activités et des émissions associées, ampleur extrême des fluctuations des températures saisonnières (p. ex., températures plus chaudes l'été et plus froides l'hiver); pressions à la baisse – résultats positifs des efforts liés au plan de travail axé sur la réduction des émissions, utilisation des facteurs d'émission révisés mis en œuvre par les divers organismes de réglementation, ampleur extrême des fluctuations des températures saisonnières (p. ex., étés plus frais et hivers moins rigoureux).

Pièces jointes

[https://www.cdproject.net/Sites/2010/17/1417/Investor CDP 2010/Shared Documents/Attachments/InvestorCDP2010/Emissions-Other2/Verification Statement - 2009.pdf](https://www.cdproject.net/Sites/2010/17/1417/Investor%20CDP%202010/Shared%20Documents/Attachments/InvestorCDP2010/Emissions-Other2/Verification%20Statement%20-%202009.pdf)

21.1

Participez-vous à un système d'échange de quotas d'émissions?

Non, nous ne participons à aucun système d'échange de quotas d'émissions et ne prévoyons pas, à l'heure actuelle, participer à un tel système d'ici deux ans.

21.2

Veillez remplir le tableau suivant pour chacun des systèmes d'échange de quotas d'émissions auxquels vous participez.

Nom du système	Période pour laquelle des données sont fournies.	Quotas attribués	Quotas achetés	Émissions vérifiées – nombre	Émissions vérifiées – unités	Détails sur la propriété des installations
	Lun 01 janv. 0001 - lun 01 janv. 0001					

21.3

Quelle est votre stratégie en matière de conformité avec les systèmes auxquels vous participez ou prévoyez participer?

21.4

Au cours de la période de déclaration, votre entreprise a-t-elle créé ou acheté des crédits de carbone générés par des projets?

Oui

21.5

Veillez remplir le tableau suivant.

Création ou achat de crédits?	Identification des projets	URL menant à de la documentation sur les projets	Crédits vérifiés par rapport à quelle norme?	Nombre de crédits (tonnes métriques d'équivalent CO ₂)	Crédits prélevés ?	Objet, p. ex. conformité
Achat de crédits	Projet numéro R-AAA-0062 – projet de récupération du gaz d'enfouissement au site d'enfouissement d'East Quarry, en Ontario, par la société IGRS. Vérifié relativement à la partie 2 de la norme	http://ghgregistries.ca/reductions/rer_masterprojectdetails_e.cfm?pid=786	Autre : ISO 14064 - 2	474	Oui	Compensation volontaire

Création ou achat de crédits?	Identification des projets	URL menant à de la documentation sur les projets	Crédits vérifiés par rapport à quelle norme?	Nombre de crédits (tonnes métriques d'équivalent CO ₂)	Crédits prélevés ?	Objet, p. ex. conformité
	<p>ISO 14064. Ce projet, qui se déroule à Niagara Falls, en Ontario, consiste à capter le gaz d'enfouissement émanant du site d'East Quarry et à l'acheminer vers une usine de production de papier contenant des fibres recyclées, située non loin de là. Auparavant, tout ce gaz était libéré dans l'atmosphère et constituait un important facteur de réchauffement climatique. Des modifications apportées au site d'enfouissement ont rendu possibles la récupération de ces émissions et, par ricochet, leur utilisation comme source d'énergie dans d'autres installations. Une fois capté, le gaz d'enfouissement est déshydraté et comprimé, avant d'être acheminé vers l'usine de la société Abitibi, située à proximité, où l'on s'en sert pour remplacer</p>					

Création ou achat de crédits?	Identification des projets	URL menant à de la documentation sur les projets	Crédits vérifiés par rapport à quelle norme?	Nombre de crédits (tonnes métriques d'équivalent CO ₂)	Crédits prélevés ?	Objet, p. ex. conformité
	<p>le gaz naturel. En absorbant une partie des besoins en énergie de ces installations, le gaz d'enfouissement a donc un effet compensatoire. Les avantages sont de deux types : le principal est la réduction des émissions obtenue en empêchant le gaz de s'échapper du site d'enfouissement; un avantage secondaire tient à la possibilité d'utiliser le gaz d'enfouissement à la place du gaz naturel.</p>					

Renseignements additionnels

Pièces jointes

Module : Communications relatives aux changements climatiques

Page : Communications – 1

22.1

En dehors de sa réponse au questionnaire du CDP, votre entreprise a-t-elle publié des renseignements concernant son action relativement aux changements climatiques et aux émissions de GES?

Oui

22.2

Dans les rapports annuels de l'entreprise ou les autres documents dont la publication est obligatoire? *(Dans l'affirmative, veuillez joindre l'édition la plus récente du ou des documents en question.)*

Oui

22.3

Dans le cadre de communications volontaires telles que la publication d'un rapport sociétal? *(Dans l'affirmative, veuillez joindre l'édition la plus récente du ou des documents en question.)*

Oui

Renseignements additionnels

Outre les renseignements figurant dans notre Rapport annuel et notre Rapport sociétal, joints ci-dessous, nous rendons publics des renseignements concernant notre stratégie relative aux changements climatiques sur notre site Web : http://www2.bmo.com/content/0,1089,divId-7_langId-2_navCode-4183,00.html

Pièces jointes

[https://www.cdproject.net/Sites/2010/17/1417/Investor CDP 2010/Shared Documents/Attachments/InvestorCDP2010/Communications/BMO_CRPAS2009en.pdf](https://www.cdproject.net/Sites/2010/17/1417/Investor%20CDP%202010/Shared%20Documents/Attachments/InvestorCDP2010/Communications/BMO_CRPAS2009en.pdf)
[https://www.cdproject.net/Sites/2010/17/1417/Investor CDP 2010/Shared Documents/Attachments/InvestorCDP2010/Communications/bmo_ar2009.pdf](https://www.cdproject.net/Sites/2010/17/1417/Investor%20CDP%202010/Shared%20Documents/Attachments/InvestorCDP2010/Communications/bmo_ar2009.pdf)